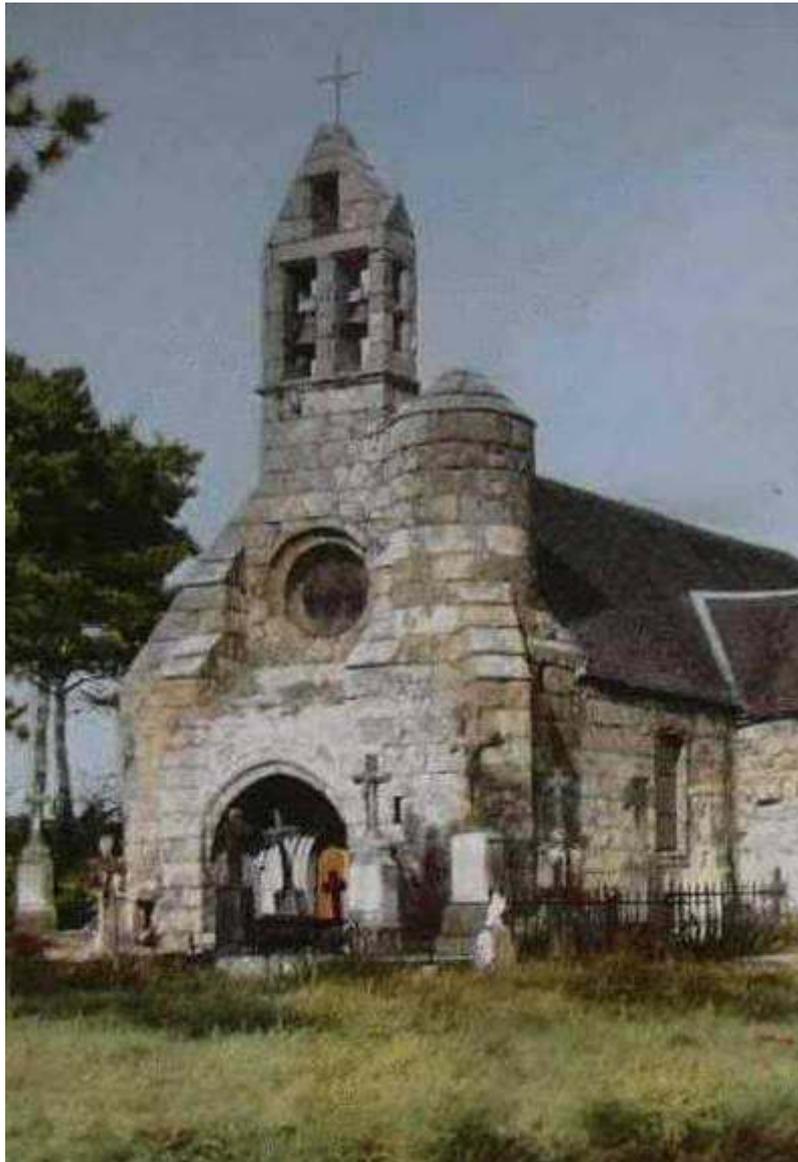


# PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie  
des cantons d'Argoat



*Pays d'Argoat N° 36*

*J.-F. COËNT*

# Tronangle

## *La seigneurie de Tronangle en la trêve de Burthulet, ancienne paroisse de Duault.*

Au lieu-dit Tronangle en Saint-Servais, rien ne rappelle le souvenir d'un manoir. Cette terre fut pourtant autrefois une seigneurie importante de la trêve de Burthulet, en l'ancienne et vaste paroisse de Duault.

En 1413 et en 1414, c'est Jean de Kerdren qui déclare cette terre suite au décès de Jeanne de Pestivien. L'on notera que les armes des Pestivien figurent sur la tour de l'église de Saint-Servais. Mais nous ne savons pas quel était le lien exact entre Jean de Kerdren et Jeanne de Pestivien. Était-ce sa mère ?

En 1536, nous trouvons Jean Boschier (ou Boscher) et Jeanne de Kerdren sa femme, seigneur et dame de Tronangle. Jeanne de Kerdren est l'héritière de Tronangle et son mari est dit seigneur de Penanguern (il s'agit de Penanvern en Plourac'h). Les mêmes sont cités en 1540 pour Tronangle et Rosmenellou, encore appelé l'Hermitage (actuellement Rozevellou) et pour la montagne du Garzhuel. En 1536, Jean Boschier figure aussi lors d'une réformation de la noblesse à Trébrivan pour le manoir du Roscoat, terre que les propriétaires successifs de Tronangle conserveront pendant longtemps. La même année, il figure dans la réformation pour la paroisse de Plourac'h pour ses terres de Penguern (Penanvern), du Merdy et de Kerlouët Vihan. Il descend sans doute d'un autre Jehan Bocher, cité parmi les nobles de Plourac'h à la montre de 1481, tenue à Carhaix.

Nous savons très peu de choses sur ces Kerdren. S'agissait-il des Kerdrein cités par Potier de Courcy dans son nobiliaire de Bretagne, originaires de Crozon et qui portaient "d'hermines au chef endenché de sable" ? Nous l'avons cru un instant mais c'était une fausse piste. En effet, un aveu du 30 août 1617, rendu par Michel Olymant et Margilie Guillaume, seigneur et dame de Kervenou en Plouray et de Kerdren en Plouguer-Carhaix, demeurant audit manoir de Kerdren, nous apprend que les armes de cette terre de Kerdren

sont : "cinq barres de gueules sur champ d'argent", armoiries figurant alors dans l'église Saint-Trémeur de Carhaix. Ce manoir de Kerdren (qui existe toujours) aurait donc appartenu aux Kerdren puis aux Le Ny, aux Olymant et aux Penendreff. Nous allons retrouver plus loin ces barres ou ces fascés alliées aux "propres armes de la maison de Tronangle". S'il s'agit vraiment de barres (en travers de droite à gauche), ces armes n'ont pas été répertoriées, mais s'il s'agit comme nous le pensons non de barres mais de fascés (horizontales), ce sont en fait les burelles (fascés diminuées de largeur) de la famille de Quelen. Il faut, dans ce cas, admettre que cette famille de Kerdren, qui tirait son nom de ce petit manoir de Plouguer, portait, pour une raison que nous ignorons, les armes des Quelen et apparemment sans brisure. Ces Kerdren (ou Kerdrein) sont présents dans cette trêve de Burthulet où le lieu noble et manoir de Lanjedan appartenaient à Jean Kerdren décédé avant 1428 et, en 1541, à Olivier de Kerdrein, seigneur de Lanledan. Nous savons aussi que ces Kerdren s'allieront aux La Boëssière de Kerbournet, aux Bahezre de Quinquistilles et aux Coëtrieux du Cozporzh, trois familles anciennement propriétaires dans cette trêve de Burthulet. Jeanne de Kerdren épousera Charles du Dresnay, conseiller maître en 1444 à la Chambre des Comptes de Bretagne (branche du Dresnay de Kergoutois en Plouguer). En 1481, l'on cite aussi, sans plus de précision, Robert Kerdrein parmi les nobles de Duault. En 1562, l'on cite encore les héritiers d'Olivier Kerdren parmi les nobles de Duault-Quelen.

Nous avons eu quelques difficultés à identifier cette famille Boschier alliée aux Kerdren. Il y a cependant lieu de penser que Catherine Boschet, qui épousa au XV<sup>ème</sup> siècle Pierre du Vieux-Chastel, est de cette même famille, ainsi qu'un siècle plus tard, Robert Boschier qui épousa Marie du Stangyer d'une famille liée aux Mescam et aux Kergroas que nous retrouvons aussi à Duault. Si tel est bien le cas, cette

famille, connue aussi sous le nom de Bohier, porterait pour armes : " *au lion d'or d'azur*" et l'on sait qu'il existait autrefois dans l'église de Saint-Servais un vitrail abîmé représentant les donateurs ou l'homme portait des armoiries d'or et d'azur avec un animal d'azur sur l'or. Selon P. Chardin qui a rapidement décrit ce vitrail au XIX<sup>ème</sup> siècle (Bulletin Monumental de 1891), il pouvait aussi s'agir d'un écartelé faisant penser aux armes des Tournemine, voire des Botloy. La donatrice portait, écrit-il, les armes des Quelen (ou, selon nous, des Kerdren) et sur cette chapelle de Saint-Servais, devenue église paroissiale, se voient encore, sculptées, des armes semblables à celles des Quelen. Nous pensons que ce vitrail représentait, en réalité, le seigneur et la dame de Tronangle c'est à dire Jean Boschier et Jeanne de Kerdren. Cependant, la seigneurie de Quelen ne semble avoir exercé ni droit de ligence<sup>1</sup> ni droit de ramage<sup>2</sup> sur la terre et seigneurie de Tronangle même si l'on se réfère aux actes les plus anciens relatifs à cette maison de Quelen. D'après Albert Le Grand, se voyaient autrefois dans cette chapelle de Saint-Servais les armoiries mais aussi les tombeaux des seigneurs de Quelen, du Réchou, de Kerprigent, de Loguevel et de Lochrist et P. Chardin y a vu aussi un blason qu'il décrit comme mi-parti Fleuriot - Quelen, un écusson chargé d'une fasce vivrée ainsi qu'un chevalier portant un écu d'argent chargé de feuilles de sinople (il s'agit des armes des Botillio de la paroisse de Pestivien) et ce même écu en alliance avec celui des Quelen (ou des Kerdren).

C'est par le mariage de Margueritte Boscher avec Pierre de la Haye, seigneur de Guernancam, que Tronangle passa à la famille de La Haye, originaire de Cleden-Poher et qui devint notamment propriétaire de Kerligonan en Kergloff, anciennement aux Cabournays et de Kermabilo en Callac, autrefois aux du Boys. Vers 1600, la terre de Tronangle appartient à Mauricette de La Haye, dame de Kerligonan et fille de Jean. Mauricette épousa Jacques du Liscoët qui lui donna notamment Bonaventure du Liscoët, laquelle rend aveu au Roi, en 1658, pour la terre de Tronangle. Elle y est dite "dame baronne et douairière de Nevet, veuve de feu

Messire Jean de Nevet en son vivant seigneur et baron dudit lieu, de Lizargant, de Pouldavid, propriétaire de Tronangle, Kerligonan et Kermabilo". Dans cet acte, Bonaventure du Liscoët vient aux droits de sa mère, Mauricette de La Haye, décédée depuis quarante deux ans.

Le 18 novembre 1679, c'est Messire Malo de Nevet, chevalier, seigneur de Tronangle, Kermabilo et autres lieux demeurant, à cette époque, en la ville de Carhaix, rue du Pavé, paroisse de Saint-Trémeur qui, à son tour, rend aveu pour Tronangle. Il tient ces biens de Bonaventure du Liscoët, "*dame douairière de Messire Jean de Nevet, son père, de son vivant seigneur baron de Nevet, Lizargant et Pouldavid suivant partage lui avancé par ladite dame du Liscoët le 23 octobre 1668 qui les avait de la succession de Dame Mauricette de La Haye, dame de Kerligonan décédée il y a plus de soixante ans*", nous précise cet acte.

Ces deux aveux nous apprennent bien des choses mais suscitent aussi des questions dont certaines restent sans réponse. La terre de Tronangle relevait directement du Duc de Bretagne et, plus tard, du Roi de France comme une grande partie de l'ancienne paroisse de Duault. Tronangle dispose d'un droit de haute, moyenne et basse justice. Les fourches patibulaires à trois piliers se dressent au lieu de Goarem ar Justis qui est une garenne dépendant du lieu de Kerroc'h, non loin du chemin descendant de l'église tréviale de Burthulet vers Kerbournet. Notons que ce gibet figure sur la carte dite de Cassini. Cette juridiction, dont les audiences se tenaient dans un petit auditoire près de la chapelle de Saint-Servais, fut ensuite unie à celle de Kermabilo. Il semble qu'elle siégea alors à Botmel avec appels devant la Cour de Callac.

La chapelle du manoir est située en haut de la lande de Saint-Michel aussi appelée montagne du Garzhuel. Elle est dédiée à Saint Michel.

Bonaventure du Liscoët, puis Malo de Nevet, déclarent le lieu et manoir de Tronangle avec ,ses maisons, jardins, emplacement de colombier, porte close, bois de haute futaie, rabines, vergers, métairie, le moulin de la seigneurie dit" moulin de Kerdren" avec son bief, son destroit et son étang ; le manoir noble de Lanledan avec ses maisons, écuries, granges, bois de décoration, jardins, vergers tenu à titre de simple ferme par Yvon Le Bonhomme, en 1658, puis par Messire Alain Le Bonhomme,

---

<sup>1</sup> Un vassal à plusieurs seigneurs, mais il doit à un seul d'entre eux, qu'il reconnaît comme son principal seigneur, l'hommage lige. Il doit lui rendre tous les services d'un vassal.

<sup>2</sup> Droit de couper les branches.

prêtre, en 1679; le manoir noble de Kerroux avec ses maisons couvertes d'ardoises, rabines, bois de haute futaie tenu à titre de domaine congéable par les enfants de feu Yves Goueznou et de Jeanne Rivoallen, sa femme, en 1658, et par les héritiers de Maître Jean Goueznou, en 1679 (Ce manoir de Kerroux où se voit encore une maison avec tourelle sur la façade postérieure appartenait, en 1536, à Pierre de La Haye). Il y a aussi un " moulin à tan et à fouler berlinge et drap à présent joui par Marie Le Cam veuve d'Yvon Ollivier, sur le ruisseau qui dégoutte du Parc Duault au moulin de Bourneuff. La maison dite de la chapelle de Saint-Servais a été donnée à ladite chapelle par les anciens seigneurs de Tronangle, prédécesseurs des seigneurs déclarants et la chapelle de Saint-Servais elle-même a été bâtie, en partie, sur une issue qui dépendait de la seigneurie de Tronangle et proche de l'endroit où se trouvaient les ceps et colliers "où étaient autrefois exposés les malfaisants et blasphémateurs".

Les déclarants ont aussi droit de ligençe sur le manoir de Rozevellou, tenu en 1679, par noble homme Bonaventure Rouxel sieur du Rouxeau (sic). De nombreux convenants sont déclarés dont celui de Bodelzy partagé entre le seigneur de Tronangle et celui du Cozporzh qui comprend une maison à étage (maison qui existe toujours et a été restaurée). Notons, qu'anciennement, les du Boys (ou du Bois), seigneurs de Kermabilo, déclaraient aussi posséder une maison à Bodelzi. Bonaventure du Liscouët déclare aussi posséder des terres à Trébrivan, à Treffrin, à Motreff, des droits honorifiques à Treffrin avec notamment les armoiries des Cabournays,, anciens seigneurs de Kerligonan. Quant aux biens de Motreff, ils lui viennent suite au décès de feu escuier Hervé Loas, seigneur de Kervidam (en Glomel) décédé sans hoirs<sup>3</sup> de corps. (Les Loas de Kervidam et les Cabournays de Kerligonan étaient de même origine et portaient d'ailleurs des armes très proches). Cet Hervé Loas, décédé sans héritier, seigneur de Kervidam, en Glomel, et de Kerléon, en Plouguer était le fils d'Henry Loas et de Louise de Quelen seigneur cl dame, de leur vivant, de Kervidam, de Coatmeur et de Coëtbloët, ladite de Quelen étant elle-même la fille de Morice de Quelen et de Françoise Bérard, seigneur et dame de Loguevel en Locarn,

Kermartin, Le Plessis, Kergroaz et Coatbloc'h. Sans vouloir nous attarder sur ce personnage qui n'a pas de lien direct avec Tronangle, précisons encore qu'il était le beau-frère de Louis de La Boëssière, seigneur de Lennuic en Locquenvel.

Les seigneurs de Tronangle font valoir les droits honorifiques qu'ils détiennent en l'église paroissiale de Duault et en l'église tréviale de Burthulet, à cause de cette terre de Tronangle : *"En l'église de Duault, il y a dans la grande et maîtresse vitre du côté de l'Epître, au premier jour d'icelle et au plus haut, un écusson écartelé au premier duquel escartelé sont deux haches d'armes de gueules adossées en champ d'or qui sont les propres armes de la seigneurie de Tronangle et, en l'autre escartel, il y a un barré de gueules en champ d'argent. Au pied et joignant le grand autel, il y a deux tombes lesquelles sont armoiriées des haches d'armes de Tronangle, non blasonnées, lesdites deux tombes l'une étant du côté de l'Evangile et l'autre de l'Epître<sup>4</sup>, séparées de trois autres tombes, contenant chacune six pieds de long et deux pieds de largeur et, au -dessous dudit grand autel, du côté de l'Evangile, il y a un banc à queue presque toujours dépendant de ladite maison de Tronangle, armoirié des dites haches.*

*Item du côté de l'Evangile leur appartient, dans l'aile de ladite église, une chapelle nommée la chapelle de Saint Maudez prohibitive à toute personne en laquelle estait anciennement la principale église de la paroisse de Duault et au mitan de laquelle est l'autel de Saint-Maudez dans lequel sont les armes en bosse de la seigneurie de Tronangle et au -dessus duquel autel il y a une vitre dans laquelle et au plus haut lieu, il y a cinq jours dans lesquels sont les armes de la seigneurie de Tronangle et alliances d'icelle savoir, au premier jour, sont deux haches d'armes de gueules en champ d'or et au dessous dudit écusson au même jour, sont les barres en fasces en champ d'argent et deux haches adossées en champ d'or. Au-dessous duquel jour, il y a deux autres dans le premier desquels est en fasce une ditte hache d'arme de gueules à champ d'or en alliance avec une salière et demye de gueules au champ d'argent et, en l'autre jour, il y a un autre écusson écartelé au premier est une main ou gantelet d'argent en champ de gueules et au second, sont les dites haches adossées de gueules à champ d'or et, dans un autre jour, sont deux*

<sup>3</sup> Héritiers

<sup>4</sup> Aile sud

*autres écussons, dans l'un desquels, il y a une fasce d'argent en champ de gueules et en alliance sont les dites haches et, dans l'autre, est ladite fasce avec une coquille et demye en alliance et n'y a d'autres armes dans ladite vitre.*

*De plus, au-dessous dudit autel Saint-Maudez, environ huit à dix pieds loing d'icelui sont deux grandes tombes d'environ quatre pieds de hauteur sur lesquelles sont deux grands écussons en bosse armoriés des deux haches avec chacun un collier de chevalier, chacune desquelles contient en longueur environ sept pieds et en largeur deux pieds et demi.*

*D'avantage, dans l'église tréviale de Burthulet au portail d'icelle et au plus haut lieu sont les armes de la seigneurie de Tronangle en bosse, soutenues des deux côtés de deux lions rampants et dans la tour d'icelle, il y a encore dans une grande pierre un autre écusson en bosse dans lequel sont lesdites haches, témoin certain que le seigneur de Tronangle est seul et premier prééminencier et fondateur de ladite église de Burthulet. Dans ladite église, dans la grande vitre et au plus haut, il y a un jour dans lequel il y a un écusson de deux haches de gueules en champ d'or et proche l'armoire du Saint Sacrement et à côté de l'Evangile, un grand banc à queue de ladite maison de Tronangle, tout pourri.*

*Plus dans cette église de Burthulet, dans l'aile du côté de l'Evangile<sup>5</sup>, il y a une chapelle qui dépend de la maison de Tronangle et dans laquelle, proche la muraille, est un tombeau de pierre élevé de deux pieds et demi et dans la vitre de laquelle chapelle, il y a les armes et alliances de ladite maison de Tronangle.*

*Plus dans l'église tréviale de Botmel et dans le chœur d'icelle, il y a un banc distant de celui du seigneur de Callac et sous lequel banc, il y a deux tombes et lesquels banc et tombes sont armoriés des armes de la seigneurie de Kermabilo que ledit seigneur avouant tient de la seigneurie de Callac. Plus quatre tombes armoriées peintes aux armes de la maison de Kermabilo estant pareillement en l'église de Botmel, à l'autel de Sainte-Barbe... "*

Ces descriptions suscitent des questions. A quelle famille ayant possédé Tronangle appartiennent ces deux haches d'armes de

gueules sur champ d'or ? (haches qui se voient encore dans l'église de Burthulet). L'on pense immédiatement aux Le Vayer (ou Le Voyer, Le Veyer voire Le Véer) qui portaient ces mêmes haches d'armes mais sur champ d'argent. Cependant, cette famille comptait plusieurs branches, certaines portant trois haches d'armes et, d'autres, deux et avec des émaux ou des métaux différents comme il était souvent d'usage afin de distinguer les branches différentes d'une même famille. Ils eurent des biens dans le Poher. Nous savons qu'ils exercèrent d'importantes fonctions, notamment dans le Minibriac et aussi qu'Hervé Le Voyer fut, en 1382, receveur ordinaire de Carhaix mais rien ne nous dit qu'ils aient possédé Tronangle. S'agit-il alors de la famille du Bot ou encore des Mahé ? En passant en revue les familles portant des haches d'armes, il semble, au premier abord, qu'aucune piste n'aboutisse à Tronangle. Or, nous connaissons les possesseurs de Tronangle aux XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles. Notons que des haches d'armes figurent, en alliance, dans la maîtresse vitre de Locarn mais Frottier de La Messelière les a désignées comme étant celles des du Bot. Notons aussi que la mention d'un collier de chevalier sur les tombes de Duault atteste de l'ancienneté, voire de la notoriété, de la famille qui portait de telles armes. En fait, tout semble nous ramener vers une branche de la puissante famille Le Voyer dont il faut alors admettre qu'elle aurait possédé Tronangle avant les Kerdren et serait liée aux Pestivien, famille jadis puissante, mais dont l'importance diminua très sensiblement dès le début du XV<sup>ème</sup> siècle. Dans cette hypothèse, les sépultures comme les vitraux décrits porteraient les armes de familles présentes sur ce site au XIV<sup>ème</sup> ou au tout début du XV<sup>ème</sup> siècle, ce qui suppose, du moins pour la chapelle de Burthulet, largement rebâtie au tout début du XVI<sup>ème</sup> siècle, une référence à des prééminences anciennes mais cela est très plausible, étant donnée l'importance précisément de l'ancienneté pour toutes ces marques tangibles de noblesse, les intersignes de noblesse comme on les appelait à l'époque. La description des armes en alliance ne nous aide guère. Le "barré de gueules en champ d'argent" encore appelé "barres en fasce sur champ d'argent" description peu académique, sont les armes des Kerdren, identiques donc à celles des Quelen et elles sont figurées en alliance avec les haches que nous attribuons aux Le Voyer. Nous ne savons à qui attribuer ce gantelet d'argent sur champ de gueules, ni cette alliance avec une famille portant

<sup>5</sup> Aile nord

trois coquilles dont les émaux ne sont pas précisés (peut-être la famille Rolland présente à Plouguernevel, Paule et Plussulien et qui rend aveu, en 1461, pour la terre de Kernaëret en Burthulet ou l'antique famille de Treogan, mais l'on peut aussi penser aux Estienne originaires de Guimaëc, aux Galloudec de Canihuel et Plussulien, aux La Haye, aux Lezonnet, aux Launay, aux Bembro voire aux Lohou ..). La fasce d'argent sur champ de gueules pourrait appartenir aux du Mené ramage de Charuel. Les salières de gueules sont assez rares pour pouvoir être identifiées : il s'agit des Kerliviou de Bourbriac.

Les héraldistes pourront ainsi se livrer à de nombreuses supputations. Il faut néanmoins savoir que ces descriptions d'armoiries sont, en général, peu précises, qu'elles ne sont pas toujours très orthodoxes, que souvent elles résultent de copies d'actes plus anciens recopiés avec d'inévitables erreurs, notamment, les inversions d'émaux ou de métaux dues à l'inattention ou à la circonstance qu'elles ne sont pas le fait d'héraldistes avertis.

Il faut savoir que les Bahezre de Quinquistilles et de Kerfichant) et les La Boëssière puis les Léon de Kerbournet (puis de Kerprigent) prétendent aussi à des droits honorifiques à Burthulet, de même que les Coëtrieux ou Coettreu du Cozporzh et les Coatgoureden de Kermatahan. Dans l'église de Duault, elles sont également plusieurs à prétendre à des droits honorifiques : à titre d'exemple, citons les Guynement seigneurs de Lesmabon, en 1623, qui eux aussi ont, disent-ils, quatre tombes au chœur de Saint-Maudez et dans la maîtresse vitre, leurs armes qui sont "trois rencontres de cerf d'argent en champ de sinople". Il est intéressant de noter que la famille de Lesmabon, dont on sait peu de choses sinon qu'ils tirent leur nom de la terre de Lesmabon en Duault, abandonna ses armes antiques et exotiques (deux perroquets encadrant une pomme de pin) pour adopter trois haches d'armes de gueules mais posées en pal, c'est-à-dire l'une au-dessus de l'autre. Il est regrettable que les descriptions d'armoiries, faites aveu par aveu, et pour servir la cause d'une seule famille, ne donnent pas une description d'ensemble des armoiries dans un édifice religieux. Il faudrait aussi faire le point sur les réelles prééminences des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Burthulet. Ces chevaliers, héritiers des biens du Temple, possédaient le village de Burthulet et quelques tenues alentour.

Mais revenons, un instant, sur les familles du

Liscouët, de Nevet et, brièvement, sur celle de Franquetot de Coigny qui succéda à cette dernière.

Nous avons vu que cette terre de Tronangle était passée par mariage des Kerdren aux Boschier, puis aux La Haye puis aux Liscouët.

Jean de Nevet était le fils de Jacques de Nevet, gouverneur du Faou et de Douarnenez, capitaine de 50 hommes d'armes et gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et de Françoise de Tréal, dame de Beaubois. Ce Jacques mourut jeune en 1616, âgé de 37 ans, tué à Rennes par le seigneur du Guémadeuc lequel fut exécuté l'année suivante en place de Grève. A cette date, son fils Jean n'a guère que six ans. Françoise de Tréal, qui assure sa tutelle, le marie, en 1629, à Bonaventure du Liscouët qui est dame de Kergolléau en Milizac. Elle est la fille de Jacques du Liscouët (ou Liscoët), président du Présidial de Quimper, et de N. Glé de La Costardays. Comme son père, Jean de Nevet est gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et chevalier de Saint-Michel.

Malo de Nevet est le 10<sup>ème</sup> ou le 11<sup>ème</sup> enfant de Jean de Nevet. Il a notamment un frère aîné, René, qui, en 1675, est dit seigneur de Beaubois, Launay, Kerligonan, Le Quélenec, capitaine du ban et arrière-ban et garde-côte général de l'évêché de Cornouaille. C'est lui qui contribua à "apaiser" la révolte des Bonnets Rouges. Il déclare à cette date des biens en Plouguer, Treffrin et Maël-Pestivien. Malo est né en 1645. Il semble que, très tôt, il ait renoncé à la vie publique en choisissant de se retirer en ermite en haut de la montagne de Locronan. Mais vers 1700, il semble qu'il n'y ait plus aucun homme pour continuer la maison de Nevet. C'est dit-on pour cette raison qu'il abandonna son existence d'ermite et épousa Marie-Corentine de Gouzillon.

Cinq ans plus tard, n'ayant toujours pas d'enfants, Malo de Nevet, âgé de 60 ans, décide d'adopter son neveu, le fils de sa soeur Bonne (ou Bonaventure) dont il est aussi le parrain : Malo-Joseph du Breil de Pontbriand, afin que celui-ci continue le nom illustre des Nevet. Cette adoption réglée, Malo se consacre, à nouveau, à des œuvres pieuses notamment à l'attention des orphelins.

Mais, le 30 juin 1717, un événement inattendu vient bouleverser cette famille : Madame de Nevet met au monde une fille. On la prénomme Marie-Thérèse-Josèphe-Corentine. Elle devient la principale héritière du nom mais

aussi de la fortune de cette maison de Nevet. Très jeune, elle est confiée aux religieuses du Calvaire à Quimper. Son père avait prévu, dans son testament, qu'elle ne sortirait de ce couvent que pour épouser son cousin Malo qui avait déjà pris pour nom Malo de Nevet de Pontbriand. Le marquis de Nevet décéda en 1721 et sa veuve, Marie-Corentine de Gouzillon, se retira au château de Beaubois en Bourseul. Elle y demeura jusqu'à son décès en 1757, à 84 ans.

Malo de Nevet de Pontbriand qui donc devait épouser sa cousine, "à moins qu'il n'en fut jugé indigne à cause du jeu, de l'ivrognerie, de la débauche, du libertinage, de la prodigalité ou de l'ingratitude", reçut finalement une somme de 100 000 livres afin qu'il puisse s'acheter une charge de conseiller à la Cour. Cela ne fit pas son affaire. Marie-Thérèse ne souhaitant nullement l'épouser, Malo de Nevet de Pontbriand envisage un mariage forcé. En 1727, il fait enlever Marie-Thérèse dans le parc du château de Beaubois. Mais Marie-Thérèse de Nevet ne cède pas et son ravisseur et cousin doit la rendre, contraint et contrit, à la marquise laquelle, entre temps, a trouvé pour sa fille un beau parti. Il s'agit de Jean-Antoine-François de Franquetot de Coigny, né le 27 septembre 1702. Le mariage eut lieu le 25 octobre 1729. Jean-Antoine est déjà maître de camp de dragons. En 1734, il est colonel général des dragons comme l'était son père. La même année, il est promu brigadier puis maréchal de camp. En 1743, il est lieutenant général. Entre temps, en 1734, son père, François, est devenu maréchal de France. Ce père compte au nombre des favoris de Louis XV et accède ainsi au titre de duc de Coigny en 1747. Cette même année, Jean-Antoine est capitaine des chasses de la Varenne du Louvre. Mais, le 4 mars 1748, on retrouve Jean-Antoine, marquis de Coigny, mort sur la route de Versailles. C'était, nous dit Saint-Simon, un joueur effréné. Un soir, il faisait une partie avec le prince de Dombes, enfant légitimé, et perdait beaucoup. "Il est plus heureux qu'un enfant légitime" dit-il. Le prince n'avait pas entendu mais le propos lui ayant été, bien sûr, rapporté il demanda raison au marquis de Coigny. Une rencontre eut lieu aussitôt, sur la route de Versailles, dans la nuit et dans la neige, à la lueur des flambeaux. Le marquis de Coigny fut tué. On mit son corps dans une voiture que l'on fit verser pour simuler un accident. L'on dit que le Roi qui aimait beaucoup Monsieur de Coigny ignora la chose pendant longtemps mais lorsqu'il la connut, il en fut réellement peiné. Son père lui

survécut et mourut en 1759. La veuve de Jean-Antoine, Marie-Thérèse de Nevet, propriétaire de Tronangle, entre autres biens, résida surtout à Paris et à la cour de Versailles. Elle y fut dame d'honneur. Elle est encore citée en 1777 comme propriétaire de Tronangle lors de la mise à jour de la liste des juridictions exercées en Cornouaille. Elle décéda à Paris, en 1778. C'est ainsi que s'éteignit la branche directe des seigneurs de Nevet. Elle eut trois enfants qui tous trois furent militaires.

En 1796, les terres dépendant de Tronangle se trouvaient en Burthulet, Treffrin, Botmel, Bonen, Plouguer-Carhaix, Trebrivan, Glomel, Duault, Carnoët, Motreff, Cleden-Poher et Kergloff et leur revenu était alors estimé à 4.694 livres. Ces biens furent vendus comme biens d'émigrés le 15 messidor An V (3 juillet 1797). Si nos notes sont exactes, l'une des petites-filles de Marie-Thérèse de Nevet, Anne-Francoise-Aimée de Franquetot de Coigny, qui avait épousé à quinze ans le duc de Fleury, petit-neveu du Cardinal, divorça, puis arrêtée en 1794, elle connut en prison André Chénier à qui elle inspira le poème "La jeune captive". Elle était, dit-on, spirituelle, légère et séduisante mais sa vie romanesque nous entraînerait bien loin des terres de Tronangle qu'elle ne connut sans doute jamais.

D'après l'armoriai de Guy Le Borgne, les La Haye de Cleden-Poher portaient : *"d'azur à l'arbre d'argent, le tronc chargé d'un cerf passant d'or"*.

Les Liscouët portaient : *"d'argent au chef de gueules chargé de sept billettes d'argent posées 4 et 3"* et leur devise était : "Ober tinel vad" que Potier de Courcy traduit par : "Faire bonne chère". Cette famille de vieille noblesse a fourni nombre de personnages distingués.

Les Gouzillon, primitivement originaires de Saint-Vougay, s'établirent aussi à Plougonver. Ils portaient : "d'or à la fasce d'azur accompagnée de trois pigeons de même becqués et membres de gueules" avec pour devise : "Sans fiel".

Les Nevet, race chevaleresque, issue des vicomtes du Faou, portaient : "d'or au léopard morne de gueules" avec pour devise : "Perag ?" (Pourquoi ?).

Les Franquetot de Coigny, originaires de Normandie, avaient pour patronyme originel Guillote. Ils s'éteignirent en 1865. Ils portaient

:"de gueules à la fasce d'or chargée de trois étoiles d'azur et accompagnée de trois croissants d'or".

Ces quelques lignes sur Tronangle trouvent, pour l'essentiel, leur source dans la série B des Archives Départementales de Loire -Atlantique (archives de la Chambre des Comptes de Bretagne), notamment B 1112 et B1073, liasses qui contiennent les aveux de Bonaventure du Liscouët et de Malo de Nevet mais aussi B1072,

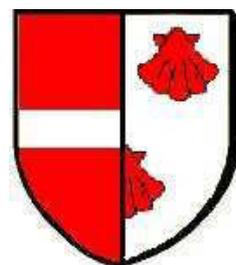
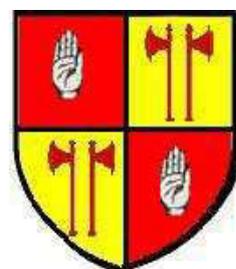
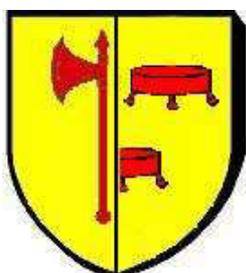
*Dans le vitrail  
De la chapelle  
Saint-Maudez  
En l'église de  
Duault*



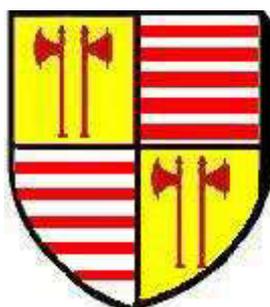
Les Voyer



*Kerdren (de Quelen)*



*Dans la maîtresse  
Vitre et plus haut*



1074 et 1127. Nous avons aussi emprunté quelques éléments à l'excellent travail de Gérard Le Moigne sur la seigneurie de Nevet publié au BSAF de 1999. Il est certain que l'histoire de cette seigneurie oubliée pourrait être utilement complétée par des recherches aux Archives Départementales du Finistère et des Côtes d'Armor, ce qui permettrait, peut-être, de résoudre les énigmes héraldiques que nous avons évoquées.



# PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie  
des cantons d'Argoat

## *Blasons en Argoat*

*Pays d'Argoat N°33-34-36-38*  
*Serge Falezan*

# Blasons en Argoat

Cette chronique va nous amener à décrire et à expliquer la présence des blasons dans notre région. Afin que les informations soient régulières et qualitatives, nous souhaiterions l'aide des lecteurs pour nous signaler la présence d'armoiries dans leur environnement qui seront étudiées et analysées dans les prochains numéros de *Pays d'Argoat*.

Un modèle de fiche, joint à cet article, donnera la marche à suivre lors de la découverte sur le terrain.

Notre première investigation armoriale nous amène à l'église de Moustéru.

## L'Héraldique

D'une façon générale, les spécialistes s'accordent à considérer comme faisant partie des sciences auxiliaires de l'histoire les disciplines pouvant servir à compléter, voire au besoin à rectifier les données fournies par les chroniqueurs du temps passé.

Cet ensemble englobe les archives, les bibliothèques, l'archéologie, l'épigraphie (étude des inscriptions), la paléographie (étude des écritures anciennes), la sigillographie (étude des sceaux), la numismatique (étude des monnaies), etc., et l'héraldique (étude des blasons).

## Le blason

Le blason était à l'origine purement militaire et individuel. Il s'agissait de trouver un moyen de reconnaître, au milieu de la bataille, des personnages dont la tête était entièrement recouverte du heaume. Il devenait donc naturel de placer sur le bouclier des marques distinctives, destinées à identifier son possesseur. Ces signes de ralliement étaient complétés par le cri.

La forme du blason dépendait de celle du bouclier qui était en bois recouvert de cuir, maintenu par des boucles de fer ou des lattes de bois clouées. Ces pièces de consolidation étaient peintes comme le cuir et disposées dans différents sens. Ceci pourrait être l'origine de certaines pièces du blason.

Les nombreuses croisades des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles auxquelles participèrent de nombreux chevaliers, contribuèrent également à créer de nouveaux et nombreux motifs de décoration (croissant, coquilles Saint-Jacques, besants, croix...).

Plus tard, au retour des croisades et des champs de bataille (car on ne se battait pas tout le temps), il y avait des actes à sceller, des traités à établir, la justice à rendre.

Alors on adopta le blason du maître qui orna tout naturellement les sceaux de la juridiction seigneuriale qui devinrent ainsi les armes du fief. Ce n'est qu'au XIV<sup>e</sup> siècle que le blason passa de la terre à la famille, et la suit même après la perte du fief. Il devient bien transmissible de génération en génération et perd ainsi son caractère militaire.

Le mot blason viendrait du mot allemand « blasen » signifiant sonner du cor.

À l'époque de la chevalerie, au Moyen Âge, la coutume de ceux qui se présentaient lors des tournois, était de signaler leur arrivée par un son du cor donné par un héraut d'armes (d'où le mot héraldique) qui décrivait ensuite les armes du chevalier à haute voix.

Au cours des batailles, c'est ce même héraut d'armes qui était chargé d'identifier les victimes en lisant leurs armoiries (il y avait un héraut d'armes par camp). Lorsque les hérauts d'armes de chaque armée avaient confronté leurs résultats, l'on pouvait alors proclamer les résultats.

## Les couleurs

Elles se divisent en :

- métaux : or , argent ,
- émaux : azur, bleu ; gueules, rouge ; sable, noir; sinople, vert ; pourpre (rare), violet,
- fourrures : l'hermine, le vair.

**Sable** : de la couleur de la zibeline (petit animal) ; nom provenant de l'italien *Zibellino* venant du latin *Sabellum*.

**Azur** : de l'arabe *lâzaward* venant du persan *lâdjeward* désignant le lapis-lazuli et par extension la couleur de cette pierre bleue.

**Gueules** : du persan *gui* signifiant rosé.

**Le Vair** : la représentation bleu et blanc correspond à la combinaison alternée des dos (bleu ou gris bleu) et des ventres (blanc), de l'écureuil, de l'espèce « petit gris » dont la fourrure très utilisée au Moyen Âge constituait les doublures du costume médiéval.

**L'Hermine** : fourrure rare et chère, apparemment plus appréciée que le vair au Moyen Age. Cet animal est généralement blanc avec le bout de la queue noir (le blason de la Bretagne est dit d'Hermines).

Lorsque le dessin du blason n'est pas représenté en couleur, il existe des signes conventionnels correspondant à chaque émail ou métal.

### LES METAUX



Or



Argent

### LES COULEURS



Gueules



Sable



Azur



Sinople



Pourpre

## Les meubles de l'écu

Les figures héraldiques sont celles qui sont propres au blason : les losanges, les macles, les fusées, les besants, les tourteaux, les billettes...

Les figures ordinaires sont toutes celles que l'on peut représenter dans un blason. Elles sont variées à l'infini.

## Les ornements extérieurs de l'écu

Le **timbre** (casque ou heaume).

Le **cimier** (il a joué au Moyen Âge un rôle des plus importants puisque dans la mêlée, c'était cette pièce surmontant le casque, la cime que l'on voyait partout). Il était généralement tiré d'un meuble de l'écu.

Les **couronnes** (de prince, de duc, de marquis, comte, vicomte, baron...)

Les ecclésiastiques timbraient également leurs armoiries (crosses, tiaras...)

Les tenants, les supports, les soutiens :

- les **tenants** figures humaines ou quasi humaines, anges, hommes, sauvages, sirènes...
- les **supports** animaux réels ou fantastiques, aigles, lions, griffons, chiens, licornes...
- les **soutiens** objets inanimés, ancres, sabres, épées...

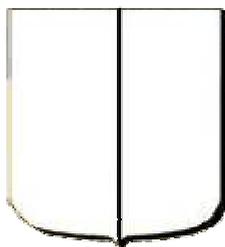
Quelques fois les écus sont entourés de colliers, abrités des manteaux. Les devises, les cris : cri de bataille ou de ralliement propre à chaque famille. Ces devises étaient placées au dessous de l'écu et les cris au dessus.

## Les brisures

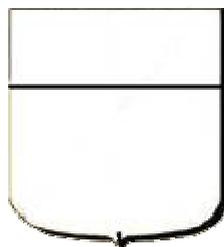
Seul le chef du nom et d'armes avait le droit de porter les armes pleines. Les branches cadettes devaient adopter une brisure, c'est-à-dire une modification du blason pour distinguer les branches entre elles. Exemples : augmentation du nombre de figures héraldiques ; rajout d'un lambel ; modification des couleurs ; écartèlement des armes.

## Les partitions

Elles sont obtenues par le tracé de différentes lignes sur l'écu.



*Le Parti*



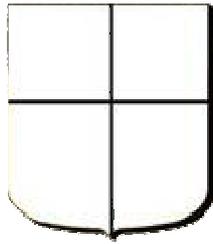
*Le Coupe*



*Le Tranche*



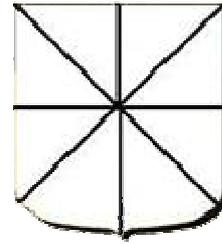
*Le Taille*



*L'Ecarté*



*L'Ecarté en Sautoir*



*Le Gironne*

### Les pièces héraldiques

Elles sont également obtenues par le tracé de différentes lignes sur l'écu (appelées autrefois « pièces honorables »). En doublant les lignes précédentes on obtient :



*Le Pal*



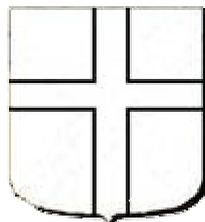
*La Fasce*



*La Bande*



*La Barre*



*La Croix*



*Le Sautoir*

Lorsque le nombre des lignes est pair, le blason est dit : pale, fascé, bandé, barré.  
D'autres combinaisons donnent :



*Le Chef*



*Le Chevron*

Bien entendu, si au lieu de tracer des lignes, on trace des lignes courbes ou brisées, on obtient de nouvelles figures : onde, crénelé, denché, engrêlé...

## Le blasonnement (Lecture et description du blason)

Pour bien décrire le blason, il faut observer certaines règles. On énonce d'abord la couleur du champ (le fond) en indiquant le nombre des meubles, leur couleur, leur position, leur attitude, s'il s'agit d'un animal ou le motif principal chargé de tels ou tels meubles et accompagné de tels autres. On indiquera en dernier lieu le chef, la bordure, le franc quartier, les pièces brochantes.

Si l'écu est divisé en 4 quartiers (écartelé) on commence par le premier en haut à dextre) puis le deuxième (en haut à senestre) puis le troisième (en bas à dextre) et enfin le quatrième (en bas à senestre).

Enfin, s'il y a lieu, l'écu placé au centre se dit sur le tout.

Si le premier écartelé et le quatrième sont identiques, le deuxième et le troisième sont semblables, on ne décrira qu'une fois le même en disant au premier et quatrième, au deuxième et troisième.

Trois meubles se placent généralement : deux en chef, un en pointe.

Quatre ou cinq meubles sont le plus souvent placés en croix ou en sautoir.

Les attributs qui caractérisent en langage héraldique les animaux ou les figures doivent être indiqués avec précision.

Après l'écu, on décrit le casque, le cimier, les supports ou les tenants, la devise, le cri...

Les armoiries sont quelques fois parlantes. Ainsi, dans notre région, on rencontre des blasons anciens représentant les fiefs où ils se trouvent.

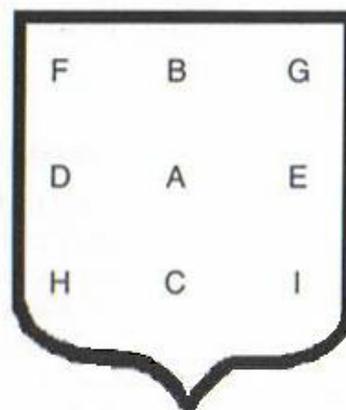
- *La Roche Huon* : d'azur à trois tours d'or. La Roche était un lieu défensif où avait été élevé un château par un seigneur qui avait pour nom, ici, Huon.
- *Tro Bodec* (en Gurunhuel) : le val boisé d'azur à trois gerbes ou fagots d'or.

Nous retrouvons aussi des meubles liés à la personnalité du chevalier et à son « expérience »

- *Le croissant* : montrait qu'il était allé en terre sainte.
- *La croix* : un croisé.
- *La coquille* : il avait effectué un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle.
- *La mâcle* : symbole de chevalerie, la mâcle était un composant de la cotte de maille (ou dans la région de Josselin, un minerai, voir la famille de la Rohan).
- *Le lion* : un seigneur puissant.
- *La colombe ou le pigeon* : symbole de paix.
- *Le cerf, le sanglier* : amateur de chasse.

## LES POINTS DE L'ECU

A	l'abîme
B	le chef
C	la pointe
D	le flanc dextre
E	le flanc senestre
F	le canton dextre du chef
G	le canton senestre du chef
H	le canton dextre de la pointe
I	le canton senestre de la pointe



### L'église de Moustéru

Cet édifice était à l'origine la chapelle domestique de la seigneurie de l'Isle avant de devenir église tréviale (sous l'Ancien Régime, Moustéru et Tréglamus étaient trêves de la paroisse de Péder nec).

Dans le côté suzain (sud) du chœur, se trouve un blason taillé dans la pierre incorporée dans la partie basse du mur. Ce blason représente un arbre dont le tronc est chargé d'un lapin.

D'après le nobiliaire de Potier de Courcy, on peut identifier cette famille noble de la région possédant ces armes : les Goezlin ou Gouezlin ou Gouazlin qui blasonnaient : « *D'azur au pin arraché et fruité d'or, le tronc chargé d'un lapin d'argent* ». Cette famille était issue du lieu de Goazlin (aujourd'hui Guernlin?). Déclarée d'ancienne extraction à la réformation de 1670, ses membres furent présents aux montres et réformations de 1463 à 1543 dans les paroisses et trêves de Moustéru, Minihiy-Briac, Saint-Pévert-Senven-Léhart.

Quelques dates aux XV, XVI, XVII<sup>e</sup> siècles :

- 1427 : Henry Du Goezlin, noble à Moustéru,
- 1437 : Geoffroy prête serment au Duc de Bretagne parmi les nobles de l'évêché de Tréguier.
- 1477 : Conan, rend hommage pour les héritages de Geoffroy son père<sup>11</sup>.
- 1481 : Péan, présent à la montre de Saint-Pévert-Senven-Léhart. Conan, présent à la montre de Minihiy-Briac. Jean, époux de Catherine Ruellan.
- 1552: Pierre, sieur Du Goezlin, rend aveu pour la seigneurie



Armes du Goaslin.

<sup>1</sup> AD 22, 1 E 1167.

du Goezlin, avec métairie du même nom... moulins blanderets et foulerets nommés les moulins Kerias.-1576: Dom Hervé (abbé dès 1559), nommé abbé de l'Abbaye de Bégard dès 1576, sera ensuite prieur de l'Isle Maudez en 1585.

- 1583 : Athur <sup>22</sup>, sieur de Kerias, rend aveu pour Kermathéman - Poirier en Péderneec, avec prééminences, accoudouer et enfeu en l'église de Péderneec.

À la réformation de 1670, on trouve escuyer Guillaume du Goezlin, sieur de Kervouézou en Bourbriac. Quelque vingt années plus tard, lors de la réformation de 1690-1700, avec des armoiries presque similaires à celles du Goezlin, on notera Jean François de Kerdaniel, écuyer seigneur de Kerias blasonnant : « *D'argent à un lapin passant de sinople surmonté d'un arbre de même fruité d'or* ».

Ce Jean François est fils de Renée de Goezlin et Claude de Kerdaniel, descendant de la famille de Kerdaniel,, du lieu noble du même nom en Gurunhuel, qui blasonnait :«*D'argent à un cœur de gueules accosté de deux vautours de sable adossés, les têtes contournées, becquetant et dévorant ce cœur*».

Autre lecture : «*D'argent à deux vautours de sable adossés du corps et affrontés de leurs têtes, dévorant un cœur de gueules*».

Déclarée d'ancienne extraction à la réformation de 1669, où ils déclaraient six générations et dits seigneurs de Kerdaniel et Kermondoc'h en Gurunhuel, Kerias en Bourbriac, Kerampalier en Louargat. Ils furent présents aux réformations et montres de-1427 à 1543 en la paroisse de Gurunhuel et celle de Péderneec.

Dans le rôle de monstre de Jehan de Penhouet, amiral de Bretagne en 1420, on note la présence de Jehan de Kerdaniel ; réformation de 1427 : Henry Kerdaniel, gentilhomme à Gurunhuel ; montre de 1479 : Yves Kerdaniel, archer en brigandine ; montre de la compagnie du Sir de la Feillée en 1487, Hervé et Yvon Kerdaniel, archers. Une inscription sur la porte sud de l'église de Saint-Laurent - Bégard, en 1681 donne l'identité du recteur : « Faict Faire Par M de Kerdaniel S de K. Ampalier recteur de Saint Laurent ».

Bien plus tard, lors de la conspiration de Pontcallec <sup>3</sup>, le sieur de Kerdaniel, de Kerias, fut arrêté en 1719.

1731 : escuyer Jean François de Kerdaniel, seigneur de Kerias et du Goezlin, fit bâtir une chapelle dans la nef de l'église de Mousterez.

Cette information, provenant des registres paroissiaux, nous renseigne sur l'identité du propriétaire du blason se trouvant dans le chœur de l'église.

Jean François était l'héritier de la branche aînée des du Goezlin de par sa mère Renée. Lui-même était héritier de la branche des Kerdaniel de Kerias. Aussi abandonna-t-il les armes de sa famille pour adopter celles des du Goezlin en les modifiant légèrement, notamment au niveau des émaux et des métaux (les couleurs).

---

<sup>2</sup> Arthur est fils aîné de Pierre et Anne du Perrier ; il sera Ligueur, membre du comité de Guingamp en 1590.

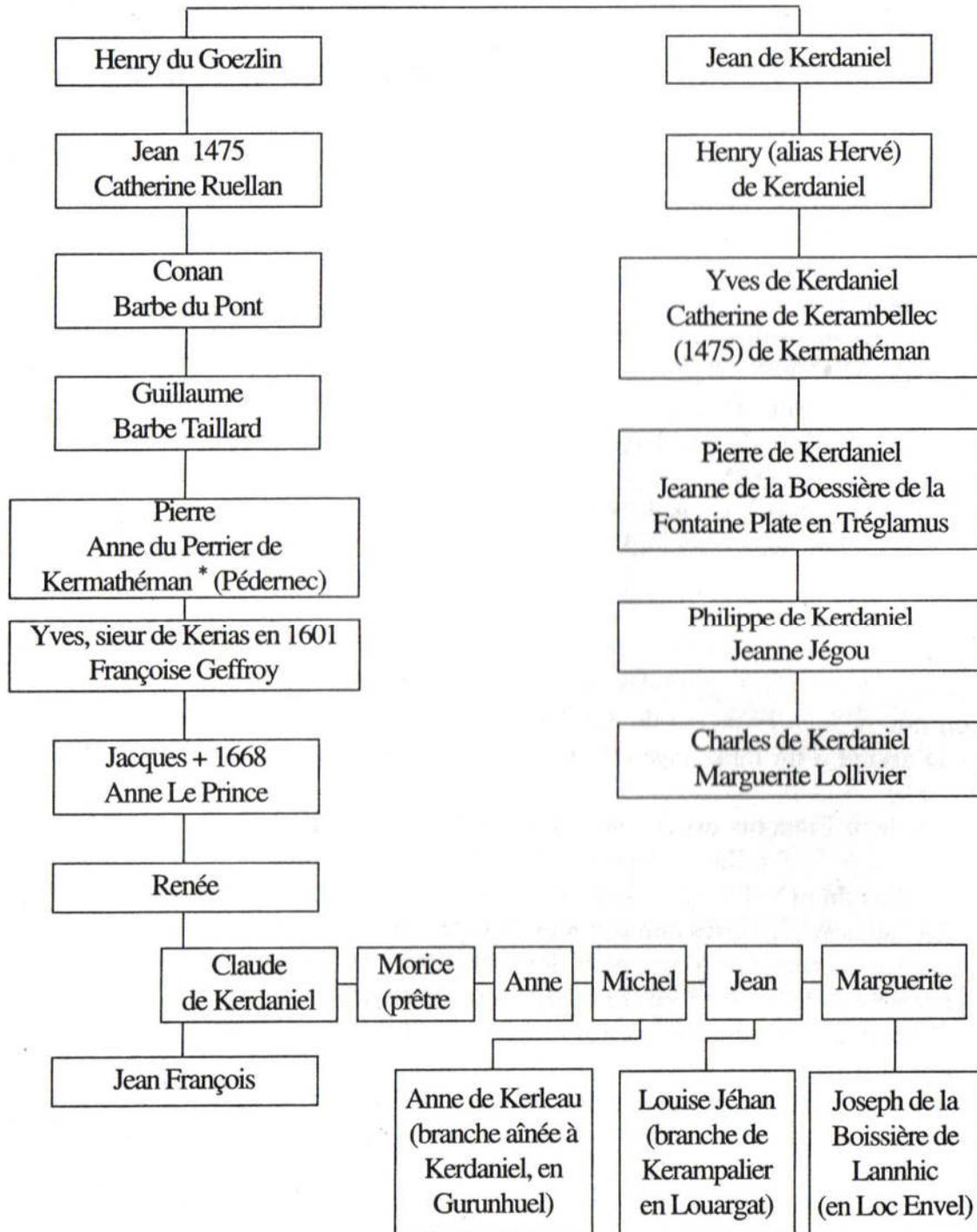
<sup>3</sup> Clément de Guer-Malestroit, marquis de Pontcallec : opposé au pouvoir central ; il trempa, entre autres, dans la conspiration de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, qui visait à éliminer le régent Philippe d'Orléans afin de le remplacer par Philippe V, roi d'Espagne. Les conspirateurs espéraient plus d'autonomie de la Bretagne. Décapité pour avoir défendu l'application des droits bretons établis en 1532 et régulièrement bafoués par la monarchie française.

L'observation du blason de Moustéruz ne permet pas de faire de différence entre les armes du Goezlin et celles de Jean François, ce qui me permet de penser que cette pierre sculptée serait une réutilisation provenant d'armoiries prééminencières que possédaient déjà des du Goezlin dans cette église.

Dans l'église de Bourbriac, un enfeu des du Goezlin possède quelques armoiries avec alliances.

De nos jours, seule la toponymie nous rappelle l'existence de ces familles. Le manoir de Kerdaniel qui possédait une porte et une cheminée du XVI<sup>e</sup> siècle (dessinées par M. Frotier de la Messelière en 1929) n'existe plus.

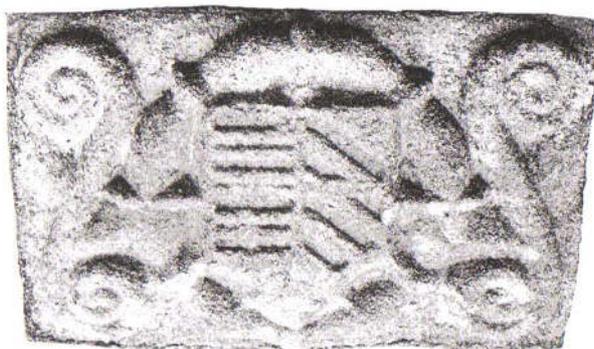
## Généalogie sommaire



\* Il existait jusqu'en 1690 trois Kermathéman en Péderneç : Kermathéman Bahulost, Kermathéman Poirier (actuellement Trézéan), Kermathéman Kerdaniel (actuellement Kermathéman Vihan). À l'heure actuelle, seul le manoir de Kermathéman Bahulost subsiste.

## LE BERVET DU PARC

Cette famille Du Parc, que la tradition rattache à celle d'Avaugour (d'argent au chef de gueules), eut longtemps une branche portant le nom de Le Bervet, en raison d'une clause précisée dans le contrat de mariage de Tristan du Parc, sieur de la Motte en Plougonven (fils cadet de Philippe du Parc) avec Claudine Le Bervet (en 1405), fille unique d'Alexandre le Bervet (de gueules à la croix potencée<sup>4</sup> d'argent), seigneur du Cosquer en Plougonven.



Un des descendants, François le Bervet, quitta ce nom en 1613 pour reprendre les noms et armes des du Parc. Son fils, Yves le Bervet-du Parc en eut le consentement du Marquis de Locmaria du Parc, chef de nom et d'armes, ainsi qu'en 1640, il obtint, au grand sceau, des lettres patentes<sup>5</sup> 2 pour la confirmation de ce changement de patronyme.

Yves se maria en 1605 à Marie Huon de Kergadou, fille de Louis Huon seigneur de Kergadou (d'argent à trois chevrons de gueules, à la fasce d'azur brochante) et de Ysabeau de Coatgoureden, héritière de Kerauffret en Maël Pestivien.

Yves le Bervet fut maire de Morlaix en 1615.

---

<sup>4</sup> Croix dont les extrémités des branches se terminent en forme de T

<sup>5</sup> Lettres patentes : décision royale, sous forme de lettre ouverte, accordant ordinairement une faveur à une personne déterminée. Les lettres patentes devaient être enregistrées au Parlement.

## Le Bervet à Plougonven



*Le Bervet*

- Réformation des nobles de 1463 : Hervé Le Bervet
- Montre des 4 et 5 septembre 1481 : André Le Bervet et Pierre Le Bervet
- Déclaration faite en 1636 par la noblesse de la juridiction de Morlaix-Lanmeur pour les biens sujets au service de l'arrière-ban : noble home Yves Le Bervet sieur de Gaspern et Kergadou.

Les Le Bervet (Du Parc) devinrent seigneurs de Gaspern par acquisition qu'ils firent des Le Carné. En 1650, cette seigneurie fut échangée par François Du parc, seigneur de Kergadou, contre la terre de Roampoul appartenant à Yves le Cozic seigneur de Kerloaguen

## Kergadou en Calanhel



*Du Parc*

Lors du passage qu'il y fit en 1931, Monsieur Frottier de la Messelière notait que le manoir avait disparu. Ce fief érigé en chastellenie en 1643 avec haute, moyenne et basse justice, prééminences dans les églises de Botmel, Calanhel ainsi que dans la chapelle Saint Yves de Kerduel, avec annexion (prise de possession) de Brunault (en Trébrivan), Kergadou, Kerlan et Rosperez en Calanhel, Keramelin et Kermenou en la Chapelle Neuve et Kerroux en Botmel.

Kergadou fut possédé par: les Du Vieux Chastel de Brunault; Huon ; Le Bervet puis Du Parc qui se qualifièrent comtes de Kergadou dès 1686.

La chapelle Saint Yves, située non loin du manoir de Kergadou, fut fondée en 1625 par Yves le Bervet Du Par et Marie Huon, sa femme, dont les armes ornaient la table d'autel (mi-parti au 1 d'argent à trois jumelles de gueules et au 2 d'argent à trois chevrons de gueules à la fasce d'azur brochante); elles sont identiques à celles du moulin de Keramellin

# Huon

Cette famille eut deux branches connues :

1. D'argent à deux fasces d'azur (alias d'argent à trois bandes ondées d'azur ; alias 3 trois coquilles d'argent accompagnées d'un croissant à la bordure engreslée).

Elle figurait aux réformations et monstres de 1427 à 1481 à Plougonver et Bourbriac où elle possédait le Bourgerel et Lanonver. Cette branche se fondit vers 1500 dans la famille Léon (D'or au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules) par le mariage de Catherine, dame du Bourgerel à Jean De Léon, sieur de Kergarff en Goudelin.



Huon

2. D'argent à trois chevrons de gueules, à la fasce d'azur brochante. Cette branche issue de la précédente possédait Keranflec'h et Kergadou en Calanhel et Kerauffret en Maël Pestivien.

Les représentants se présentèrent aux réformations et monstres de 1427 à 1562 à Plougonver, Bourbriac, Calanhel...

A signaler que cette famille donna deux maires à la ville de Guingamp :

- en 1419, Pierre Huon
- en 1455, Jéhan Huon

Louis Huon, sieur de Kergadou et père de Marie Huon (épouse de Yves Le Bervet) épousa Ysabeau de Coatgoureden en 1567; son arrière-grand-père, Olivier Huon, épousa également une Coatgoureden : Jeanne, vers 1480.

La famille actuelle Huon de Penanster semble issue de cette branche.

D'après ces données historiques et généalogiques, on peut dire que cette pierre fut armoriée vers 1643, date l'annexion de Keramelin à Kergadou.

## Blasons de l'église de Botmel

Dans ce numéro, nous allons poursuivre la chronique héraldique en Argoat par une description des blasons qui se trouvaient dans les vitraux de l'église de Botmel en Callac. Cette description se trouve dans différentes pièces de procès-verbaux aux Archives Départementales des Côtes d'Armor à la cote 1E1921, seigneurie de Kergadou.

Pour les Béotiens en héraldique, ils pourront consulter le numéro 33 de pays d'Argoat afin d'assimiler les bases.

1637 : Procès verbal de descente dans l'église tréviale du Botmel, fillette de la paroisse de Plusquellec, constatant que dans la vitre de Notre Dame de la dite église sont les armes suivantes :

- "D'argent à trois chevrons brisés de gueules" qui sont les armes anciennes de cette seigneurie de Callac.

- "Un escartelé d'or et d'azur avec lambeau au-dessus" qui sont les anciennes armes du nom de Tournemine

- "Un escartelé d'or et d'azur avec le lambeau au-dessus",, en fait les mêmes que Tournemine, en alliance avec un canton d'argent semé d'hermines et au-dessous d'azur à trois macles d'or.

Explications :

Les trois chevrons brisés de gueules sont une modification des armes de la maison de Ploesquellec qui blasonnait : "D'argent à trois chevrons de gueules".

Ces armes seront transmises de générations en générations.

Les brisures<sup>6</sup> de la seigneurie de Callac ne correspondront qu'aux seigneurs de la dite seigneurie.

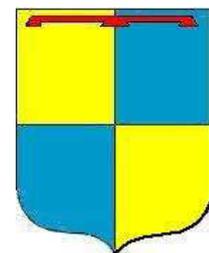


*Seigneurie de Callac*

Un escartelé d'or et d'azur avec lambeau (synonyme de lambel<sup>7</sup>) au-dessus.

Les mêmes armes en alliance avec un canton d'argent semé d'hermines et, au-dessus, d'azur à trois macles d'or.

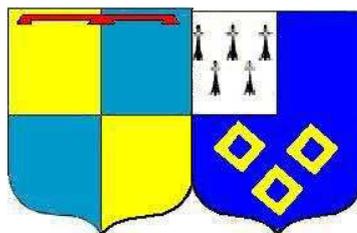
Parfois, l'alliance est représentée en mi-parti ; ici, ce n'est pas le cas : les deux blasons sont simplement juxtaposés.



*Tournemine*

<sup>6</sup> Brisé: se dit d'une pièce rompue à angle droit.

<sup>7</sup> Lambel: vient du francisque labba - morceau d'étoffe, ruban qui pend en matière de frange et qui est porté sur les vêtements. Il sert à désigner une branche cadette; toujours en chef.



*Tournemine*

Vers 1490, François de Tournemine, seigneur de le Hunaudaye, de Callac ... nommé Alain Kergroez <sup>8</sup> en remplacement de Henry de Kermeno à l'office de chastellain-receveur en sa chastellenie et recette de Callac pour cueillir et lever ses rentes, tant en froment que d'autres espèces <sup>9</sup>.

1647 : Prise de possession par François du Parc, seigneur du Garzpern, comme acquéreur du manoir de Kerroux <sup>10</sup>, de plusieurs tombes dans l'église de Botmel : "*portant escartelées avec lambeau à trois pendants qui sont les armes des seigneurs de Coatmeur*", de ayant été propriétaires du manoir Kerroux.

Procès Verbal de l'état des vitres de la chapelle du Rosaire de l'église de Botmel, dressé en 1664 par Pierre Desportes, maître-peintre et vitrier de la ville de Carhaix. Il mentionne les écussons suivants :

- 1) "*D'or à deux masses anciennes et brassonnées et mises en sautoir et triées par à bas d'un lien de gueules*" qui sont les armes du Duché de Rays
- 2) "*D'argent à un chevronné de trois pièces de gueules*" qui sont les armes de la seigneurie de Callac.
- 3) "*Un escartelé d'or et d'azur au lambel à trois pendants de gueules, party d'azur à six macles d'or, au chef de Bretagne*".
- 4) "*Un escartelé d'or et d'azur, au dit lambel de gueules*", qui sont les armes de la seigneurie de la Hunaudaye.
- 5) "*D'or à dix billettes de sable en 4, 3, 2, 1*", qui sont les armes des de Beaumanoir
- 6) Un panneau dans lequel sont un priant et une priante, le dit priant porte un escartelé de Tournemine dans sa côte d'armes et, la dite priante, porte dans sa robe les dites macles au dit chef hermine.
- 7) Dans un autre panneau sont aussi un priant et une priante, le dit priant ayant dans sa quasaque, en plusieurs endroits, les dites armes de Callac, la dite priante ayant dans sa robe un escusson partagé au premier du dit Callac et au dernier de Keramellec qui sont vair contre vair d'argent et de gueules et, dans la bordure du dit panneau, sont les armes pleines dudit Callac et un escusson d'azur à la bande d'or.

<sup>8</sup> Seigneur de Treuzvern, en Plougouven, auquel succédera la famille Thomas au XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>9</sup> AD 22, B194.

<sup>10</sup> En 1643, le fief de Kergadou fut érigé en chastellenie avec haute, moyenne et basse justice, avec prééminences dans les églises de Botmel, de Calanhel et la chapelle Saint Yves de Kerhuel (voir numéro 34 de Pays d'Argoat). Kerroux faisait partie des principales terres de la seigneurie de Callac.

8) Dans le dernier panneau, il y a un priant et une priante, le dit priant portant dans sa côte d'armes le dit escartelé au dit lambel et, la dite priante, dans sa côte les armes pleines du dit Callac. Dans les bordures, quatorze écussons en forme de timbres avec les devises : "*Ne vous désolés et ne vous déplaises*."

Explications :

"D'or à deux masses anciennes et brassonnées et mises en sautoir et liées par à bas d'un lien de gueules". Potier de Courcy donne : "D'or à deux massues d'armes de sable passées en sautoir et liées de gueules".

Ce sont les armes du duché de Retz et, par extension, des de Gondi.

Ce blason nous ramène au milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle où Claude d'Anne Baud, maréchal et amiral de France, lieutenant général du Piémont, chevalier des Ordres du roi, prit pour épouse vers 1540 Françoise de Tournemine, héritière de la seigneurie de la Hunaudaye et de Callac... Le nouveau seigneur de la Hunaudaye et Callac vendit ses seigneuries aux Gondi vers 1570.



*De Gondi*

"D'argent à un chevronné de trois pièces de gueules".

Ces armes sont celles de la seigneurie de Callac et de ses premiers seigneurs, les de Ploesquellec (que l'on dit issus des comtes du Poher). Ils sont connus depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle par Guillaume, vivant en 1235, et époux d'une de Rosmadec.

Cette ancienne famille, tirant son nom de la paroisse de Ploesquellec (puis Plusquellec), s'est affiliée aux plus illustres familles bretonnes (du Fou, du Chastel, de Rostrenen, de Kergorlay, du Penhoët, de Béguaignon, de Carman....)



*Plusquellec*

- "*Un escartelé d'or et d'azur au lambel à trois pendants de gueules, party d'azur à six macles d'or, au chef de Bretagne*"

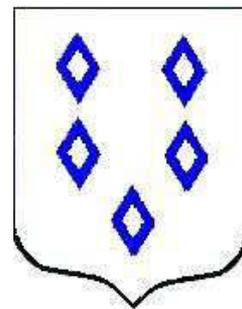
L'escartelé d'or et d'azur est celui des de Tournemine ; le lambel indiquant une juveigneurie de cette maison, seigneur de la Hunaudaye.

D'azur à six macles d'or, au chef de Bretagne serait ?les armes des de Kermeno, seigneur du dit lieu en la paroisse de Plougnonver et de Keresperz en Plusquellec.<sup>11</sup>

---

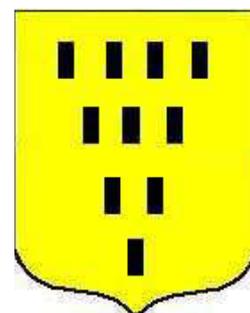
<sup>11</sup> Parmi les seigneurs de Kermeno on rencontre, entre autres, Regnault de Botloy, sénéchal de Carhaix en 1557, époux de Jeanne Pinont, qui eut pour fils Rolland de Botloy, sieur de Kermeno et Coatalec, Traonmeur et le Plessix Eon.

Potier de Courcy propose pour les Kermeno : "*D'argent à cinq macles d'azur*", qui devaient être les armes d'origine. Cette modification de la disposition des couleurs et des meubles de ce blason correspond à des manques de cadets et d'héritières féminines de cette famille dont la dernière représentante de la branche aînée se fondit dans les Tournemine qui devinrent ainsi seigneurs de Kermeno.



- "*Un écartelé d'or et d'azur au lambel de gueules*" Ce sont les armes de la seigneurie de la Hunaudaye.
- "*D'or à dix billettes de sable en 4, 3, 2, 1*".

Le maître-verrier les identifie comme les armes des de Beaumanoir. En réalité les de Beaumanoir blasonnaient : "*D'azur à onze billettes d'argent en 4, 3, 4*" selon un sceau de 1298.



*Du Pont-Blanc*

Les armes ici décrites correspondent, en réalité, à la famille Du Pont Blanc, seigneur du dit lieu en Plouaret, et dont l'héritière, Aliette Du Pont blanc, épousa vers 1290 - 1300 Charles de Plusquellec, seigneur de Callac, fils de Jean de Plusquellec, deuxième seigneur de Callac vivant en 1262.

A la mort d'Aliette du Pont Blanc, dont la famille est surtout connue par Geffroy, tué à la bataille de Lannion en 1346, Charles se remaria à Calixte Droniou, dame de la Roche Droniou en Calanhel.

- "*Vair contre vair d'argent et de gueules*".

<p>Sont les armes de Kermellec. Cette famille est dite issue en ramage des de Keranrais qui avaient pour blason "<i>Vairé d'argent et de gueules</i>".<sup>12</sup> Potier de Courcy propose pour Kermellec : "<i>Vairé d'argent et de gueules à la bordure de gueules</i>".</p>	
--	--

Nous constatons, ici, une modification des couleurs qui donnent le vair et son contre vair de gueules.

Nous ne savons pas à quels personnages se rattachent ces armes symbolisant une union, non trouvée, pour le moment, dans les généalogies consultées.

<sup>12</sup> Lors d'un procès verbal de visite des commissaires pour les prééminences de l'église de Keraudy en 1679, on note un écu vairé et contre vairé d'argent et de gueules au lambel d'azur, dit Keraurais (Couffon, Société Emulation 1970).

- "D'azur à la bande d'or".

La présence de ces deux blasons sur le même panneau nous indique les propriétaires successifs de la seigneurie de Kernormand, peut-être l'emplacement primitif de la seigneurie de Callac, avec motte édiflée lors des invasions normandes ses IX<sup>ème</sup> et X<sup>ème</sup> siècles.

Les premiers seigneurs furent cette famille issue des comtes de Poher et appelée de Ploesquellec, aux quels succédèrent les Thomas qui blasonnaient : " D'azur à la bande d'or " quelque fois accosté de deux besants de même.



Thomas

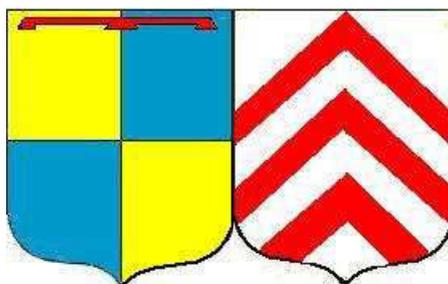
La proximité de la chapelle Saint Pierre de l'Isle nous fait penser à la localisation de la paroisse primitive de Plusquellec qui fut plus tard démembrée pour former les trêves de Botmel, Calanhel et Plusquellec.

- "Ecartelé des Tournemine au dit lambel" et les armes pleines du dit Callac ».

Ces deux priants rappellent l'union, vers 1380, d'Isabeau de Ploesquellec (héritière de son frère Morice décédé sans hoirs) avec un représentant de la famille de Launay - Botloy, branche cadette de la famille de Tournemine, de la Hunaudaye également seigneur de Botloy en Pleudaniel.

A la suite de ce mariage, le marié fut obligé de prendre les noms et les armes des de Ploesquellec pour maintenir le nom et la descendance de l'ancienne famille issue des comtes de Poher.

Un sceau de 1381, nous montre l'écartelé avec lambel qui est quelque fois à quatre pendants.



La suite du panneau comporte quatorze écussons en forme de timbres avec devises : "Ne vous désolés et ne vous déplaises "dont nous ne connaissons pas les appartenances.

Voici quelques devises ayant pour possesseurs des familles rencontrées dans la généalogie des de Ploesquellec :

- De Pont Blanc : "Jusque la mort".
- De Ploesquellec : "Aultre ne veuil".
- De Tournemine : "Aultre n'auray".
- De Keranrais : "Raiz pe bar".

- De Pont Labbé : "Hep chench".
- De Montmorency : "Dieu ayde au premier baron chrétien".

## Bref historique de la seigneurie de Callac

Ancienne place forte sur l'antique voie allant de Carhaix à Tréguier, ayant peut-être succédé à la motte seigneuriale de Kernormand.

Ses premiers possesseurs furent les de Ploesquellec dès le XIII<sup>ème</sup> siècle et jusqu'à 1475 où elle passa aux Pont Labbé, par le mariage de Charles de Pont Labbé avec Jeanne de Ploesquellec<sup>13</sup>, dont la succession fut recueillie par Catherine du Chastellier, épouse de Claude de Villeblanche.

En 1540, la seigneurie de Callac fut vendue aux Gondi<sup>14</sup> pour être donnée aux de Montmorency, en 1549, qui la vendit plus tard, en 1572, à l'Abbaye de Sainte Croix de Quimperlé qui possédait une haute, moyenne et basse justice jusqu'en 1789.

## L'église de Botmel

Cette ancienne église tréviale fut pratiquement reconstruite au XVII<sup>ème</sup> siècle et XVIII<sup>ème</sup> siècle, dont il ne reste plus que la tour de 1633. Les autres parties dataient de 1628 pour l'abside.

C'est suite à cette première tranche de travaux que fut rédigé le procès-verbal de 1637.

Ensuite, furent construites les ailes nord, en 1644, puis dressé le procès-verbal de 1647.

En 1734, fut bâti le transept. Un procès verbal, rédigé en 1736, décrira les deux chœurs de cette église en notant que, dans le chœur de la Trinité, se trouvaient seulement des armoiries chevronnées d'argent et de gueules de six pièces et, dans celui de Saint François, des armes qui soient dans le dit chœur.

De nos jours, une pierre blasonnée de chevrons et trouvée il y a quelques années au Botmel, se trouve dans la salle de réception de la mairie de Callac.

Quant aux armes représentant la commune de Callac, elles devraient être similaires à celles décrites en 1637, à savoir : "*d'argent à trois chevrons brisés de gueules*".

Et les armes pleines aux chevrons entiers (non brisés) à la commune de Plusquellec berceau de la famille du même nom.



Plusquellec



Callac

<sup>13</sup> Comme nous l'avons vu précédemment, les Ploesquellec étaient issus d'Isabeau de Ploesquellec et de ? de Launay Botloy (issus des Tournemine), avec substitution du nom de Tournemine Botloy au profit du nom de Ploesquellec. Launay était une importante terre noble de la paroisse de Plusquellec passée au de Tournemine dès le début du XIV<sup>ème</sup> siècle.

<sup>14</sup> Cette famille fournit, en 1573, un abbé de Sainte Croix de Quimperlé.

## Le manoir de Lannuic en Loc Envel

Non loin du joli et pittoresque bourg de Loc Envel, mieux connu pour son église gothique flamboyante du 16<sup>e</sup> siècle, se dresse sur la pente d'un coteau dominant le Guic (rivière qui prend sa source près de Guerlesquin et se jette dans le Léguer à Belle Isle en Terre) le manoir de Lannuic.

Ce nom doit probablement son origine à un Lan (lande ou ermitage, terre consacrée, peut-être Envel) et Guic (nom du cours d'eau qui semble venir du latin vicus signifiant lieu habité).

Propriété privée, non ouverte au public, le bâtiment principal offre une longère à étages dont la façade présente une partie du XVI<sup>e</sup>me (à droite) et l'autre du début XVII<sup>e</sup>me (1612). Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques en 1967.

Sur l'une des fenêtres passantes se trouve un blason en écartelé que nous allons expliciter.

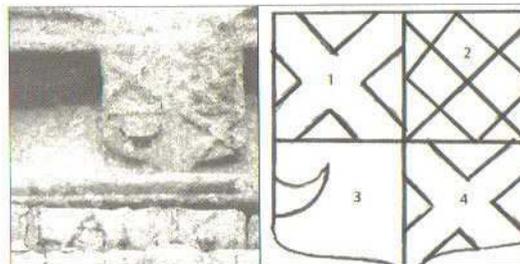


Photo d'archive

Un écartelé est une division du champ de l'écu en 4 parties identiques.  
Aux 1 et 4 un sautoir ; au 2 un fretté ; au 3 un croissant.

Les premiers possesseurs connus de Lannuic semblent avoir été les Larbalestrier, connus dès le XIV<sup>e</sup>me siècle.

Nom composé de Arcus signifiant arc, et Balista, baliste, balestre, dispositif mécanique servant à lancer des traits (flèches, carreaux...) devenue l'arme de jet du XIV<sup>e</sup>me siècle, l'arbalète. Larbalestrier sera un nom d'office au même titre que Sénéchal, Voyer, Prévost, Bouteiller...

Dom Morice dans le T1 coll 479, mentionne un Abraham Arbalistarius vers 1093, est ce un ancêtre de celui qui nous intéresse ?

En 1396, Hervé Larbalestrier touche 12 livres dans "l'assignation de douaire à Jehanne de Navarre duchesse de Bretagne".

A la montre<sup>15</sup> de 1479 à Pédervec, présent Yvon Larbalestrier ; lors de la réformation de 1481, à Loc Envel, Jehanne Larbalestrier, "demoiselle veuve de Geffroy Huon, portable

---

<sup>15</sup> La montre ou la réformation des fouages de 1426 est le premier recensement qui n'ait jamais eu lieu en Bretagne. Effectué dans une période historique cruciale, la charnière de la guerre de 100 ans, cet inventaire des bretons au début du XV<sup>e</sup>me siècle avait un double objectif : connaître la population imposable et, donc, la capacité du Duché à payer l'impôt pour financer la guerre, et, d'autre part, à travers l'énumération des nobles et de leurs

(roturier), demeure une petite tenue située au dit village (Loc Envel) et, depuis le décès de son mary, est exempté pour cause de la noblesse et est Heu contributif<sup>16</sup>.

En 1481, à la montre de Loguivy Plougras, Yvon Larbalestrier est dit défailant (non présent).

Leurs armes héraldiques, non mentionnées dans les nobiliaires connus, présentaient un fretté correspondant au 2 de l'écartelé ci-dessus.

Lannuic passa ensuite, vers 1520, aux de la Boessière (orthographe variable : Boissière, Bouessiere...) par le mariage de Marie, dame héritière de Lannuic, avec Claude de la Boessière, seigneur de Keraslouant, paroisse de Botmel (actuellement en Callac).

Issue du lieu noble de la Boessière, paroisse de Plusquellec, cette famille est connue depuis la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle par Guillaume, vivant en 1390.

Lors de la montre de la noblesse de 1427 en cette paroisse, il y avait :

- Charles, archer en brigandine<sup>17</sup>, pour Pierre, son frère.
- Henry, archer en brigandine, pour luy et Jehanne de Beaucours sa femme.
- Bertrand, archer en brigandine, pour Guillaume son père, à la réformation de 1445 :
- Guillaume, demeurant en son manoir de la Boissière, dont le métayer était Guillaume Le Turluer.
- Alain, son métayer Guillaume Quéméner, au manoir de Lestrédiec (en Plusquellec).
- Guillaume (le jeune) dans un autre manoir, peut être Keraslouant, avec son métayer Allain Ropartz.

Cette famille blasonnait : de sable au sautoir d'or, correspondant aux 1 et 4 de l'écartelé ci-dessus. Au moment de l'union de Marie Larbalestrier et Charles de la Boessière, Lannuic ne devait se composer que d'un manoir : partie droite du bâtiment actuel ; une ou deux métairies situées non loin, du moulin de Languie et d'une chapelle dédiée à Saint Sébastien (actuellement disparue).

Au début du XVII<sup>ème</sup> siècle, le lieu noble, sans principe de justice, va s'étendre.

En effet, Henry De la Boessière, (arrière petit fils de Marie et Charles, cités précédemment), dit seigneur ou sieur de Relaix, nom d'une terre voisine, va épouser vers 1612 Jeanne Le Vicomte. Il viendra résider à Lannuic et agrandir cette demeure vers 1619, selon la date gravée en façade.

Les armes des Le Vicomte étaient : D'Azur au croissant d'or, correspondant au 3 de l'écartelé ci-dessus. Les Le Vicomte possédaient la seigneurie de Keranno en Grâces.

---

manoirs, évaluer la force de frappe de l'ost ducal, puisque les nobles, exemptés d'impôt étaient en revanche assujettis à un service militaire.

16 Endroit soumis à la part de ce qui doit être payé par chacun.

17 Corselet d'acier en usage aux XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles. La brigandine venue d'Italie remplace le haubert

Mais revenons à Lannuic ; Henry de la Boessière, deviendra seigneur de Kerguellen (en Loguivy Plougras), par contrat établi le 7 juillet 1627 par Marguerite de Coetnempren. On le qualifiait à l'époque de seigneur de Lannuic, mais il ne l'était pas encore officiellement. Il lui faudra attendre le décès de sa nièce Charlotte, fille unique et héritière de son frère aîné Yves De la Boessière, époux de Jeanne de Kerouartz, dits seigneur et dame de Lannuic et Keraslouant

Le décès de Charlotte, vers 1665, morte sans descendance connue, permit aux enfants de Henry de prendre le patronyme De la Boessière - Lannuic, dont Marc Antoine, marié en 1644 à Anne de Boisboissel, sénéchal et premier magistrat du Duché de Penthièvre au siège de Guingamp, investi le 22 mars 1639.

On les retrouvera à Keranno, suite à un échange obtenu par Anne et Jacques Le Vicomte seigneur de Kergroas, parent de Jeanne Le Vicomte, sa belle mère épouse de Henry De la Boessière.

De ce couple est issu Marc Antoine qui épousera Anne Le Brun de Kerprat (fille de Jacques et Béatrice Coupe) dont Bertrand Gabriel, qualifié de seigneur, comte de la Boessière et Lannuic en 1741. Il sera présent lors de la réformation de la noblesse de 1690.

En 1703, il deviendra lieutenant des maréchaux de France dans la sénéchaussée de Guingamp, il fut auparavant capitaine au régiment des Dragons de Sillar vers 1680-1690.

Il existe une autre représentation héraldique surmontant une porte intérieure du manoir, en mi parti De la Boessière - Le Vicomte.

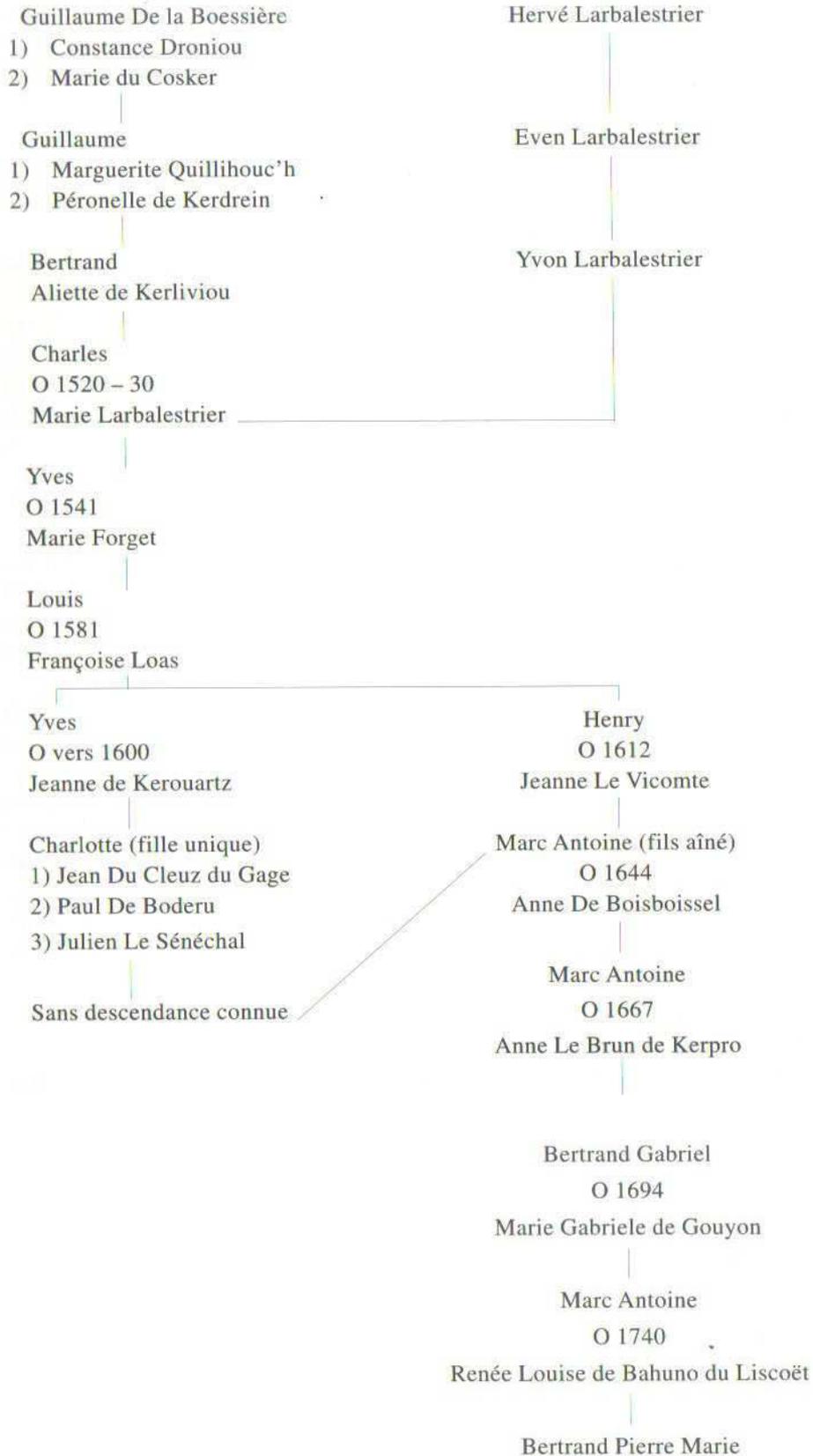
Nous signalons également la présence des armoiries de la Boessière dans un vitrail de la basilique de Guingamp.

#### **Bibliographie :**

- Vicomte de la Messelière, *Filiations bretonnes*. Le Poher Finistère et Côtes du Nord
- Kerviler, *Biographie bretonne*.
- Dom Morice.
- Hervé Le Goff, *Bégard. Le petit Cîteaux de l'Armorique*.
- *Pays d'Argoat*.
- Michel Pastoureau : *Traité d'héraldique*
- Potier de Courcy : *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*.
- Louis Le Guennec : *Plougonven*.
- AD22 : *Généalogie Du Parc, Séries E*.

*Serge Falézan*

## Généalogie jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle



## Héraldique en Argoat 22

Notre promenade héraldique se poursuit et nous amène au lieu dit Squibernévez en Péder nec où se dresse une majestueuse croix portant deux blasons.

Ces armoiries se situent au sommet du fût écoté <sup>18</sup>, à quatre mètres environ du sol, directement sous les personnages de la croix sommitale. L'un de ces blasons représente un cerf passant et l'autre un écartelé <sup>19</sup>. Au dessus de ces blasons est figurée une crosse d'abbé.

La consultation des archives anciennes de la commune nous indique que l'abbaye de Bégard y avait de nombreuses possessions foncières au Moyen Age. Fondée en 1130, celle qui fut la première abbaye cistercienne de Bretagne, reçut en 1170 la confirmation du Duc de Bretagne de la possession de la «grange <sup>20</sup> de Saint Efflam», avec toutes les terres environnantes ainsi que celles situées dans la montagne de Bré. On note, également, «gragiam novenu» qui serait traduit en français la grange neuve et en breton squiber névez.

L'abbaye de Bégard possédait, parmi les onze chapelles de la paroisse, celles de Saint Hervé du Mené Bré où furent enterrés Philippe de Coatgoureden, vers 1380, et un certain Rolland de Coargoureden, vers 1382, tous les deux abbés de l'abbaye de Bégard ; de Gonéri devenue Sainte Anne ; de Saint Efflam datée de 1555 aujourd'hui tombée. En 1957, on voyait les armes de Guillaume de Kernevenoy, abbé de Bégard de 1526 à 1559.

L'abbaye possédait également quatre moulins : milin en Hent, milin Koz, milin Skibernevez et milin Koneri ; ils furent vendus comme biens nationaux le 14 mars 1791.

### **Le premier blason :**

Les textes anciens mentionnent, dans des compte rendus de procès ou des procès verbaux, l'état de prééminences dans les églises, la présence d'écartelé aux 1 et 4 d'azur à une rose d'or et aux 2 et 3 d'argent plain comme étant les armes de l'abbaye de Bégard. Elles étaient visibles au 15<sup>ème</sup> siècle dans la maîtresse vitre de l'église de Péder nec.

Il semblerait, qu'à une certaine époque, il y ait eu une confusion avec un autre écartelé d'une famille ayant eu des filiations locales dans la région de Péder nec et Guénézan. Cette famille Poulart blasonnait : écartelé aux 1 et 4 de gueules à une rose d'argent et aux 2 et 3 de sinople plain, selon un sceau de 1365.

Vers 1475 - 1480, Jehan Poulart est dit époux de Catherine Puzcoat, fille d'Olivier Puzcoat et Jeanne Charlez.

Au début du 16<sup>ème</sup> siècle, Marguerite Poulart, fille aînée du seigneur Poulart de Kermainguy Polard, en Pléhérel, épousa Yves de Coattare, le seigneur de Kernaoudour en Guénézan et Keramballi en Péder nec.

---

<sup>18</sup> Ces écots sont une représentation symbolique d'une branche coupée, en hiver, et qui, au printemps, donne une nouvelle pousse. En fait, le symbole du Christ mort sur la croix et ressuscité le 3ème. jour, des personnes y voient une croix pour exorciser la peste et ces écots symboliseraient les bubons engendrés par cette maladie !

<sup>19</sup> Le fut de la croix sur le placître de la chapelle Saint Corentin de Trénivel, en Scignac (29), porte ces mêmes armes. Cette chapelle et le prieuré de Trénivel dépendaient jadis de l'abbaye du Relecq. Louis le Guennec présentait l'écartelé comme celui de la famille Foulard.

<sup>20</sup> Exploitation rurale dépendant d'une abbaye afin de mettre les terres en valeur.

Sur cette croix, ce sont bien les armes de l'abbaye qui figurent sur le premier blason. Dès le 17<sup>ème</sup> siècle, les armes de l'abbaye de Bégard évoluèrent pour devenir un blason de Bretagne (d'hermines) avec une crosse.

### **Le second blason :**

Un cerf passant. Parmi les abbés de Bégard, seuls deux d'entre eux possédèrent des armoiries correspondant à notre recherche. Vincent et Pierre de Kerleau qui blasonnaient : d'azur au cerf passant d'or.

La maison de Kerleau se situait en Pleubihan. Selon le nobiliaire et armorial de Bretagne de Potier de Courcy, de Kerleau, seigneur du dit lieu, et Mézuhel, paroisse de Pleubihan, Pontmen, Guernachanay, paroisse de Plouaret, Gozarc'hant, paroisse de Plourivo, Kerbiquel, paroisse de Plounez, l'Isle trêve de Moustéruz...

- *« Vincent de Kerleau, élu abbé de Bégard en 1443, était de la maison de Lisle dans le pays du Goello et fut en grand crédit sous les règnes des ducs de Bretagne Pierre II et François II. Le premier l'envoya à Rome vers 1445 pour assurer le Pape de son obéissance filiale. Le second l'établit président de la chambre des comptes et chancelier de Bretagne, pendant la première disgrâce de Guillaume Cheuvin. Il fut renvoyé en Angleterre en 1468 et en 1472 pour les affaires de l'Etat.*

*A son retour, il fut nommé évêque du Léon. Le Pape Sixte IV lui accorda des bulles <sup>21</sup>; Vincent de Kerleau chargea son abbaye d'une pension de deux cents ducats <sup>22</sup> d'or pour Pierre, cardinal du titre de saint Sixte. Ce fut apparemment pour cette raison qu'il retint l'administration des abbayes de Bégard et Prières (évêché de Vannes) dont il était également abbé. Il décéda en 1476 et fut inhumé dans la cathédrale de Saint Pol de Léon. »*

Extrait de l'église de Bretagne par Dom Morice et l'abbé Tresvaux. Catalogue historique des abbés de Bégard.

*« Vincent de Kerleau évêque de Léon obtint ses provisions du pape Sixte IV, le 1<sup>er</sup> juin 1472 et fit serment de fidélité au duc un mois plus tard. Il est de la maison de Lisle en territoire de Goello et abbé régulier de Bégard. Le duc lui confia les sceaux et le chargea de plusieurs négociations importantes. Il mourut en 1476 suivant les registres de la chancellerie qui lui donnent le titre de Président de la Chambre des Comptes. »*

Extrait du catalogue historique des évêques de Léon.

*« Vincent de Kerleau, abbé de Bégard, fut chargé du gouvernement de l'abbaye de Prières en 1467, ou par le choix de la communauté, ou par nomination papale. Le pape lui accorde des bulles pour Prières, lui laisse Bégard en commende <sup>23</sup> »...*

Extrait du catalogue historique des abbés de Notre Dame des Prières.

Quelques remarques géographiques et généalogiques s'imposent.

La maison de Lisle ne se trouvait pas en territoire de Goello mais bien en Trégor. Ce manoir était situé sur la trêve de Moustéruz, paroisse de Pédernec. De nos jours subsistent encore des bâtiments rappelant le souvenir de l'ancienne seigneurie dont la chapelle est actuellement l'église paroissiale.

---

<sup>21</sup> Lettre patente du pape avec le sceau de plomb, désignée par les premiers mots du texte (ex : bulle Unigenitus) et contenant, ordinairement, une constitution générale.

<sup>22</sup> Ancienne monnaie d'or. Primitivement monnaie frappée par les ducs ou doges de Venise.

<sup>23</sup> Concession d'un bénéfice à un ecclésiastique séculier.

Vincent de Kerleau n'était pas de Lisle, car la venue des de Kerleau en ce lieu ne se produisit que dans le deuxième quart du 16<sup>ème</sup> siècle par le mariage de Marie de Lisle, dame du dit lieu, avec Guy de Kerleau, seigneur de Gozarc'hant. Vincent était fils de Pierre de Kerleau, seigneur de Goazararhant et de Thomine de Coetmohan dame de Guernachanay.

- **Pierre de Kerleau** fut abbé du Relecq en 1511 et de Bégard vers 1515 et décéda en 1526. Il était fils de Guillaume, seigneur de Gozarc'hant. Sa notoriété ne fut pas celle de Vincent, ce qui nous permet de penser que les armoiries de la croix de Squibernévez sont là pour nous rappeler l'illustre personnalité et la belle carrière de ce dernier.

Cette famille de Kerleau a fourni également quelques moines à l'abbaye de Bégard dont :

- Bertrand de 1512 à 1534.
- Jehan de 1512 à 1536.
- Christophe de 1534 à 1543.

Signalons encore dans cette famille, Philippe, chevalier de Malte : *«fils du seigneur de Gozarc'hant en Basse Bretagne, humble et honneste religieux, Philippe de Kerleau chevalier religieux de l'Ordre des hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, Commandeur de la Guerche et la Noueix en 1525, rendit aveu au Roi pour ce bénéfice le 25 octobre 1526. Il devint, en 1540, grand Prieur de France et fut inhumé au temple de paris en 1546.»*

Extrait de Guillotin de Courson «Templiers et Hospitaliers en Bretagne».

Pour conclure, nous pouvons donc dire que les armoiries de Squibernévez sont celles de Vincent de Kerleau, abbé de Bégard au 15<sup>ème</sup> siècle, et demeurent ses seuls témoignages héraldiques sur le territoire de la région bégarroise et peut être du Trégor.

Une pierre sculptée de ces armoiries est également conservée dans l'église abbatiale du Relecq, en Léon.

Par ailleurs, les armes actuelles de la ville de Bégard : écartelé au 1 et 4, d'argent plain et au 2 et 3 d'azur à une rose d'or, sont celles de l'abbaye avec inversion des couleurs. L'abbaye de Bégard n'existant plus officiellement, il était logique de modifier les émaux de l'écartelé pour les attribuer à la communauté... Il y a quelques années encore, on pouvait voir à Squibernévez, non loin de la croix armoriée, une ancienne maison à tourelle du 16<sup>ème</sup> siècle ayant appartenu à l'abbaye. La toponymie a également conservé le nom de la parcelle dite «ar vered», c'est à dire le cimetière. L'on prétend aussi l'existence d'une ancienne chapelle dont quelques rares pierres ont été réutilisées dans des constructions récentes !

Montres<sup>24</sup> des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> siècle :

1437, Olivier Kerleau prête serment au Duc parmi les nobles du Goello.

1469, à Moncontour, montre de L'évêché de Saint Briec : noble de Ploerivo, Jean Kerleau représenté par Guillaume Kerleau

1481 à Lannion, montre de l'évêché de Tréguier : noble de Ploebihan, Jean Kerleau.

1543 à Lamballe, montre du ressort de Goello, noble de Plounez. Olivier Kerleau, seigneur de Kerbiquet représenté par Even, en archer à cheval, excusé de sa personne après avoir informé de sa maladie. Noble de Ploerivau, Guy Kerleau, seigneur de Gozarc'hant, défaillant, on dit qu'il se montre en Tréguier ; Guillaume Kerleau représenté par Philippe Kerleau, son fils, en archer aussi à cheval armé. Vincent Kerleau, défaillant ; Pierre Kerleau, défaillant.

---

<sup>24</sup> Réunion de tous les hommes d'armes



Armes de l'abbaye de Bégard  
Kerleau



Armes de l'abbé Vincent de

**Ecartelé** : se dit d'un blason divisé en 4 parties égales par le tracé d'une ligne verticale et d'une ligne horizontale déterminant ainsi une croix. Ces parties égales sont nommées quartiers. Pour la lecture, on commence par le quartier du chef dextre (en haut à gauche), puis le quartier de chef senestre (en haut à droite), puis le quartier de la pointe dextre, puis le quartier senestre. Lorsque les deux quartiers sont identiques, on les décrira ensemble, c'est-à-dire par exemple : «écartelé aux 1 et 4 et 2 et 3...».

**Le cerf héraldique** : sa présence dans les armoiries indique les qualités des ancêtres d'une famille dans l'art de la chasse. Le cerf peut être passant, élané ou ramé. Passant se dit lorsque l'animal, figuré sur le blason, marche sur ses quatre pattes. Quelque fois où la présence du cerf est seulement mentionnée par sa tête ou ses bois, on le dénomme massacre.

**Plain** : pour l'abbaye de Bégard, il est précisé d'argent plain et non plein. Se dit lorsque le champ de l'écu est d'une seule couleur : d'un seul émail. Le mot plein sera utilisé lorsque les armes d'une maison sont portées par le chef de nom et d'armes, c'est-à-dire sans aucune brisure.

**Commende** : issu du latin signifiant confier. Accorder en vertu d'une autorité un bénéfice

*Serge Falézan*

Sources

- AC 22 séries H et B.
- Les cisterciens en Bretagne. André Dufief Ed PUR.
- Le petit Cîteaux de l'Armorique Hervé le Goff Ed Keleenn.
- Le patrimoine des communes des Côtes d'Armor Ed Flohic.

Ce calvaire <sup>25</sup> n'est pas à sa place originelle, lors d'une modification de trace de route on lui a changé de place (il y a une dizaine d'années), sans respecter les règles d'orientation qui prévalaient lors de son érection.

Le Christ mort sur la croix, à ses pieds, à droite, Saint Jean, à gauche, sa Mère la Vierge Marie, sont sensés regarder l'Ouest, symbole du Christ mort, comme le soleil qui tous les soirs disparaît à l'Ouest (nos ancêtres pensaient que le soleil mourrait tous les soirs et renaissait tous les matins, avant que l'astronomie ne démontre le système) ; maintenant il regarde le Nord.

Sur l'avant, une Pieta <sup>26</sup> regardait l'Est, où le soleil se lève, tous les matins, symbole de la résurrection du Christ, le jour de Pâques ; maintenant elle regarde le Sud.

La mace porte également un blason sur lequel on ne peut rien déchiffrer, peut être victime de la Révolution <sup>27</sup> ou alors, comme il était fréquent à cette époque là, de peindre les blasons, les couleurs se sont diluées dans le temps ! Une inscription en lettres gothiques est gravée dans la pierre mais, malheureusement, il est impossible de la lire, victime de l'érosion. Également sous les pieds de la Vierge et Saint Jean, un autre blason difficile à lire, mais avec une lumière judicieuse on distingue un cerf, donc probablement de la famille de Kerleau.



*Pietà*



*Christ en croix entre St  
Jean et sa Mère la Vierge  
Marie*

---

<sup>25</sup> Une croix comporte un Christ sur la croix alors qu'un calvaire rappelle, par les instruments de la Passion (Couronne d'épine, clous, marteau, fouet...) du Christ ou des personnages (la Vierge, sa mère ; Saint Jean, Marie Madeleine...) ayant participé, à la Passion du Christ

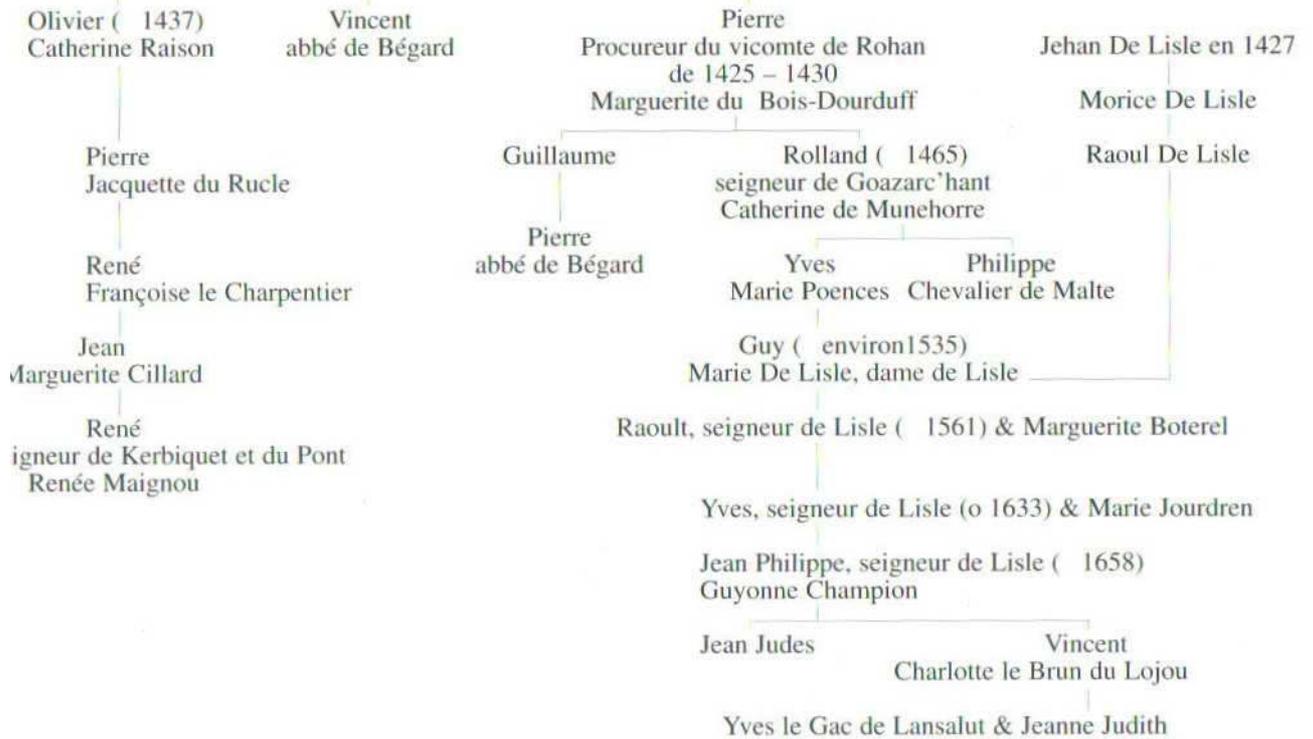
<sup>26</sup> Statue ou tableau représentant la Vierge assise et tenant sur ses genoux le corps du Christ détaché de la croix.

<sup>27</sup> La Révolution française décida la suppression des armoiries dès 1790, en même temps, que celle des signes de féodalité. Mais jusqu'à la chute de la royauté, une exception fut faite pour les objets intéressant les arts. Cette exception cessa à partir de l'automne 1792 et tout le long, de l'année 1793, une véritable "terreur héraldique" s'exerça à l'encontre de tous les biens meubles et immeubles, porteurs d'armoiries de marques de noblesse ou d'emblèmes monarchiques.

## DE KERLEAU - DE LISLE

Guillaume de Kerleau ( aux environs de 1380) & Méance Garic

Pierre seigneur de Gozarc'hant & Thomine de Coatmohan



# PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie  
des cantons d'Argoat

*Charles Hercule*

*De Keranflec'h*

*1711-1787*

*Pays d'Argoat N° 36*

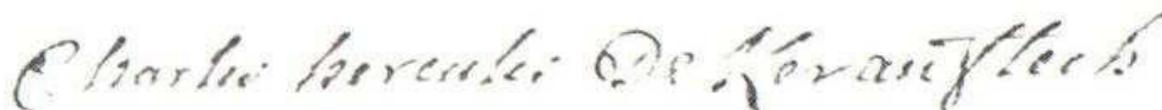
*J-P FEVRIER*

# Charles Hercule de Keranflec'h (1711-1787)

## Philosophe Breton du XVIII<sup>ème</sup> siècle

" *Tout est fortune en ce bas monde. L'inconstance humaine a droit sur tout, il y a des modes pour les systèmes et pour les opinions comme pour autre chose. Que celui qui est en vogue ne s'en glorifie pas, il n'en tombera que plus vite, et celui qui tombe, qu'il se console, il en sera plus tôt relevé.*

*Hypothèse des petits tourbillons, 1761*



Signature de Charles Hercule de Keranflec'h

### INTRODUCTION

Je dois avouer que je ne me serai sans doute jamais intéressé à Charles Hercule de Keranflec'h, si je n'avais découvert un jour, au hasard d'une recherche sur une branche de mon arbre généalogique, une ancêtre du nom de Marie de Keranflec'h, qui s'est avérée être par la suite la tante de notre philosophe. Et il fallait fréquenter assidûment les abords de la chapelle de Pestivien, en Bulat, pour apercevoir fugitivement une plaque commémorative en son honneur apposée un temps sur un des piliers de l'enclos et promptement remplacée par une plus prosaïque description d'ensemble architectural, certes remarquable, mais moins compromettant. On a dû, après renseignements, renoncer à vouloir se glorifier d'un si obscur concitoyen.

Pourtant, Monsieur Rébillé avait contribué, en son temps, dans l'itinéraire littéraire des Côtes d'Armor, à sortir de l'oubli ce philosophe distingué, avec d'ailleurs un enthousiasme touchant, mais certainement excessif, qui lui faisait écrire qu'il " fut un des premiers écrivains philosophes de France ". N'exagérons rien, tout de même, car de telles affirmations feraient penser que Descartes et Malebranche, dont Charles Hercule se réclamait d'ailleurs, n'étaient que d'humbles prosateurs.

Je me propose donc ici, très modestement, de lever un léger voile sur l'homme et l'œuvre de cet écrivain méconnu du Poher costarmoricain, tout en étant conscient que bien du travail reste à faire pour remettre en lumière ce personnage et le contexte historique qui fut le sien.

### SON VÉRITABLE ETAT CIVIL

Ceux qui se sont penchés sur la biographie de Charles Hercule de Keranflec'h se perdent très vite en conjectures.

Levot, dans sa biographie bretonne, le fait naître à Plusquellec et mourir au château de La Hannoie, près de Guingamp, qu'on cherchera en vain sur une carte...

Kerviler ne fait que reproduire cette affirmation, en risquant des dates de naissance et de décès : 1711-1775. La dernière étant douteuse et d'ailleurs erronée...

Francisque Bouillier, qui lui consacre, en 1868, dans son histoire de la philosophie cartésienne, un article sur lequel nous reviendrons, n'est pas plus exact. L'éminent membre de l'Institut, tout en le sachant né à Plusquellec et mort dans un château de la région de Guingamp, croit tenir d'un membre de sa famille qu'il était seigneur de plusieurs villages, qu'il était né en 1714 et mort dans un âge avancé au commencement de la Révolution. Si l'on peut croire que le parent en question était Charles de Keranflec'h, auteur du *voyage dans les Montagnes Noires et les Monts d'Arrée*, et arrière petit fils de l'écrivain, on peut s'étonner de l'inexactitude des dates de naissance et de décès.

Au risque de ne pas être exhaustif, je passerai sous silence les articles biographiques du dictionnaire des lettres françaises de *Greuze* et de la *France littéraire* de Quérard, mais ils contiennent les mêmes interrogations.

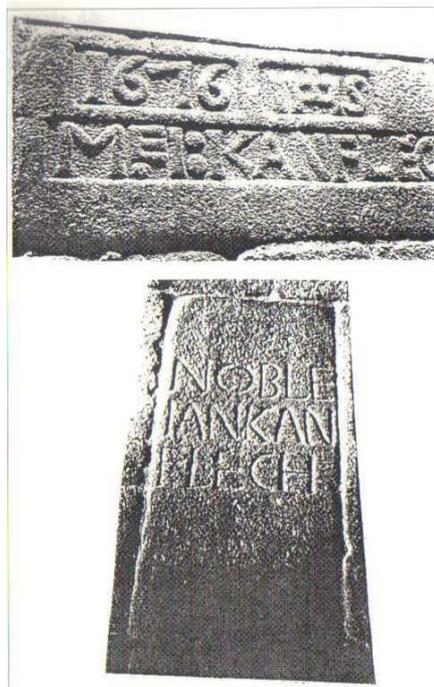
C'est un érudit plus local, le curé-doyen de Callac, Y. M. LE MEN, qui nous donne, dans sa *monographie sur le sanctuaire et le pèlerinage de Bulat en Pestivien*, au paragraphe relatif à Rosneven, l'acte de décès de notre auteur :

*"Messire Charles Hercule de Keranflec'h, chef de nom et d'armes, chevalier seigneur de tresvern, du launay et autres lieux, veuf de dame perrine margueritte du leslay, âgé de soixante seize ans, décédé au château de Rosneven en cette paroisse le vingt et huit février mil sept cens quatre vingt sept a été inhumé le jour suivant dans l'enfeu de Bodillio en cette église paroissiale".*

Cet acte, comme ceux de mariage et de naissance, se trouve tout simplement aux Archives Départementales des Côtes d'Armor, dans les cahiers paroissiaux de la paroisses de Pestivien ; les autres actes cités se trouvant respectivement à Duault et Botmel.

Les signatures des témoins ne laissent pas supposer des parentés illustres : Phélippe Thépault, Jean Lemoigne sont probablement de la paroisse. Ils sont accompagnés d'un nombre important de prêtres, comme Jean Le Corre, Jean Touboulic, J Le Graet et Charles Pezron, recteur de Pestivien, tous de la région. Et on s'étonne de ne pas voir, à cet enterrement, Guillaume René Armand FLOYD, dernier recteur noble de Plusquellec, né au manoir de Rosneven, autrefois propriété des Keranflec'h, et qui racheta, en septembre 1787, les Terres de Treusvern à Catherine Gabrielle de Keranflec'h, fille de Charles Hercule.

Mr Lohou a donné, dans son dernier article du Pays d'Argoat consacré à Guillaume Floyd, quelques éléments sur Rosneven. Y. M. Le Men et H. Frotier de la Messelière en donnent d'autres. La gentilhommière de Rosneven ou Rosnezne était habitée, dès le XIV<sup>ème</sup> siècle par un puiné de Keranflec'h. Le lieu noble fut vendu le 2 juin 1581 par Alain de Keranflec'h à dame Marie de Keroignant, douairière du Cludon. Celle-ci le revendant le 10 octobre 1627 à Roland Floyd. Et c'est très certainement chez sa belle-fille, Anne Françoise Marie Floyd, épouse de son fils Pierre Alexandre, que s'éteignit Charles Hercule.

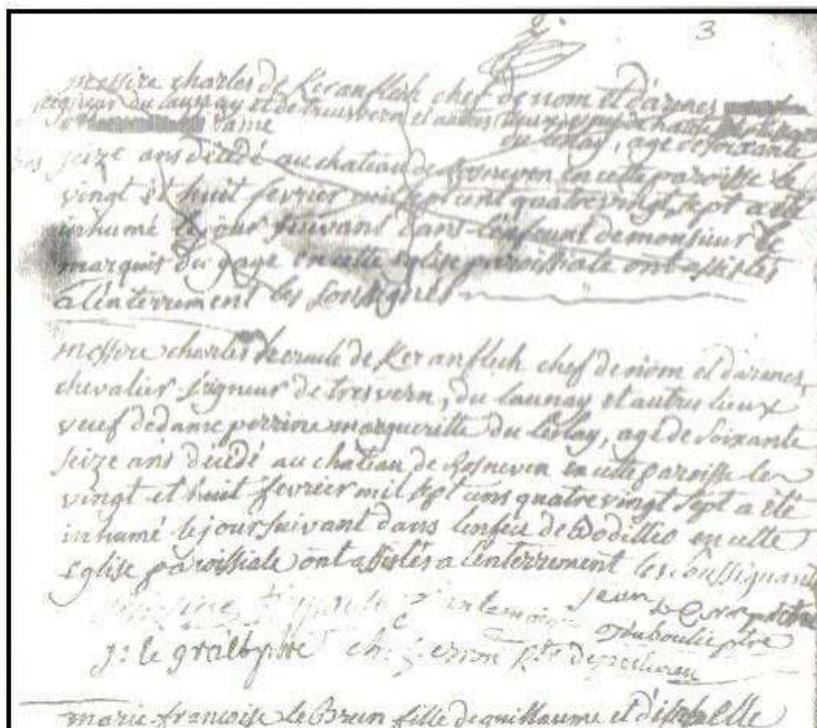


Sépulture des Keranflec'h à Pestivien

Certains ont pu s'émouvoir de se recueillir sur la tombe de Charles Hercule, mais je doute que l'enfeu de Bodillio existe toujours dans la chapelle de Pestivien, même si l'on peut trouver sur le sol deux pierres tombales au nom des Keranflec'h.

En remontant plus haut dans le temps, c'est Henri Frotier de la Messelière qui nous donne les dates de mariage et de naissance de l'écrivain.

On trouve, de fait, facilement, ses actes de fiançailles et de mariage à Duault, les 8 et 15 juillet 1745. Et, bien que les textes soient difficiles à lire, on apprend, tout de même, que son épouse, Perrine Marguerite du Leslay, dame de Chefbocage, était la petite-nièce de René Marie de Kerleuguy, recteur de Duault, et la nièce de Mathurin François de Ploesquellec, sénéchal et seul juge de la juridiction et châtellenie de Callac. Pierre Riou, prêtre de Pont-Melvez, et résidant alors au manoir de la Garenne, en Pestivien, chez la Comtesse de Boiséon, signe également comme témoin de la promesse de mariage. Mais point de grand personnage. Seuls quelques proches parents, comme son futur beau-frère Jean-Claude Nouel, honoreront de leur présence la cérémonie religieuse.



Reste à remonter encore jusqu'à l'acte de baptême, le 4 février 1711 à Botmel :

" Charles hercule fils, naturel et légitime d'écuier Henry de Kenflech et demoiselle Mauricete Philipe seigr et dame de Launay né le quatrième fut Baptizé le cinquième jour de fevrier mil sept cens onze par G Guiader prtre curé sousignant parain et maraine ont été le seigneur Conte de boiséon et damoiselle françoise munier qui signent

signé : de Boyseon, françoise meunie, henri de keranflech, G Guiader, prêtre, Jean Guiader, prêtre. "

## LE CONTEXTE FAMILIAL

En l'absence d'autres documents, il est bien difficile de parler ici du parcours et de la formation de notre auteur.

Même si l'on connaît, par Y. M. Le Men, l'existence avant la Révolution de nombreuses petites écoles de qualité sur le secteur de Pestivien ; même si Sigismond Ropartz affirme l'existence d'un collège ou d'une école ecclésiastique à Bulat dans son annuaire de Côtes du Nord de 1851 ; même si l'on sait que le manoir du Cludon, proche de Rosneven, était un foyer de culture important ; il est difficile d'imaginer que Charles Hercule ait pu faire ses études dans le secteur de Callac.

Le contenu de ses ouvrages et le contexte familial pourraient nous donner quelques pistes.

En effet, les connaissances de physique que Charles Hercule possédait ne pouvaient, à l'époque, s'acquérir en autodidacte. François de Banville, nous dit dans un ouvrage consacré à l'enseignement scientifique au XVIII<sup>ème</sup> siècle, à propos de l'enseignement de la physique : "il n'y eut, en effet, pratiquement pas de manuels à cette époque : les maîtres dictaient un cours." C'est

donc probablement dans un collège de jésuites qu'il faudra trouver notre Hercule, sachant que, dès 1700, il existait une chaire de physique à cours annuel à Quimper, Rennes, Vannes, La Flèche, Caen et Paris.

Connaissant quelques éléments du contexte familial, je n'écarterai pas le collège Louis Le Grand à Paris où Voltaire fit ses études car, parmi les personnages déjà rencontrés, la figure d'Hercule Charles, Comte de Boiséon, officier des vaisseaux du roi, et parrain de notre auteur, sort de l'ordinaire. Si son épouse Marie-Anne Gouzellon était Dame de La Garenne, en Pestivien, et cousinaut avec Charles Hercule par sa mère, Marie de Keranflec'h, le Comte de Boiséon, lui-même, descendait de toutes les familles illustres de Bretagne : Coetquen, des Rieux, Rohan, Tournemine, La Hunaudais, Quélen, etc... et ne devait pas être dans le besoin.

Ses deux filles, nées à la Garenne respectivement le 19 janvier 1705 et le 21 octobre 1707, firent de beaux mariages.

La première, Marguerite Anne, convola le 23 août 1731, en la chapelle St Joseph de La Garenne, avec Joachim Daniel René Hay de Bonteville, conseiller au Parlement de Bretagne. Leur premier fils, Hercule François Paul, né

également en La Garenne le 20 avril 1743, époux d'Olympe Marie de Rosnyvinen de Piré, sera le constructeur du château de Montbouan en Moulins, près de Vitré.

La seconde, Marie Anne Charlotte, inhumée aux Ursulines de Guingamp, s'unit le 18 janvier 1739 à Pierre Alexandre Gabriel du Bourblanc. Leur fils, Saturnin Marie Hercule du Bourblanc, fit une carrière remarquable dans la magistrature. Conseiller au parlement de Bretagne, il fut impliqué dans l'affaire « La Chalotais », fut embastillé quelques jours, acquit par la suite la charge d'avocat général grâce à l'appui de son parent le maréchal de Duras, émigra en 1792 en Angleterre, rejoignit à Jersey

un rassemblement de la noblesse, et finit comme Conseiller d'Etat extraordinaire à la Restauration. Levot commente ainsi sa prime jeunesse : " Ses parents, qui jouissaient d'une grande fortune, le destinaient à la carrière de la magistrature, et donnèrent à son éducation tous les soins qu'exigeaient les hautes et graves fonctions qu'il devait un jour remplir. Il y répondit par une application soutenue, des talents précoces et d'éclatants succès qu'il remporta au Collège Louis Le Grand. "

Nul doute qu'Hercule Charles de Boiséon dut apporter autant de soin à l'éducation de son filleul qu'à celle de ses petits enfants



*Chapelle Saint-Joseph de La Garenne reconstruite au bourg de Bulat*

## SON OEUVRE

Levot répertorie six ouvrages :

1-L'hypothèse des petits tourbillons, justifiée par ses usages, où l'on fait voir que la physique, qui doit son commencement aux tourbillons, ne peut être mieux perfectionnée qu'en poussant le principe qui l'a fait naître, *Rennes, Vatar, 1761, in-12.*

2-Observation sur le cartésianisme moderne, pour servir d'éclaircissement au livre de l'hypothèse des tourbillons, *Rennes, Vatar, 1774, in-12*

3-Essai sur la raison, *Rennes, Vatar, 1765, in-12*

4-Suite de l'essai sur la raison, avec un nouvel examen de la question de l'âme des bêtes, *Rennes, Vatar, 1768, in-12.*

5-Idee de l'ordre surnaturel, 3<sup>ème</sup> partie,

*Rennes, Vatar, 1785, in-12.*

6-Explication historique du livre de l'Apocalypse, *Rennes, Vatar, 1782, 1788, in-12.*

Mr de Kerdanet lui attribuerait en outre deux autres ouvrages :

7-Dissertation sur les miracles, 1773..

On retrouve ces huit ouvrages au catalogue de la bibliothèque nationale de France avec, respectivement, pour date de parution, 1761, 1774, 1765, 1767, 1785, 1782, 1772 et 1778.

## LES COMMENTAIRES SUR SON OEUVRE

Un commentaire exhaustif de l'oeuvre de Keranflec'h dépasse de loin le cadre de cet article.

Les premiers jugements apparaissent dès la parution de ses premiers ouvrages, dans le Journal des savants en octobre 1765, novembre 1766, et octobre 1768.

Toujours du vivant de l'auteur, en 1775, l'abbé Joannet, disciple de Descartes et Malebranche, ne tarissait pas d'éloges sur Keranflec'h dans son ouvrage " *la Connaissance de l'homme* " .

Fréron, lui-même, juge qu' " *il y a beaucoup d'art, de connaissance et de profondeur dans l'Essai sur la raison, mais l'auteur ne peut se flatter d'avoir produit autre chose qu'un système rempli de force et d'imagination* " .

En 1868, Francisque Boullier consacre un chapitre entier au disciple breton de Malebranche dans son Histoire de la philosophie cartésienne.

Son jugement est plutôt flatteur : " *Peu connu de son temps, et aujourd'hui à peu près entièrement ignoré, Keranflec'h a cependant passé au jugement de quelques cartésiens contemporains, pour un métaphysicien sublime et pour le plus profond des disciples de Malebranche* " . Son principal ouvrage, *l'Essai sur la raison*, a été jugé, par les critiques du temps, le monument le plus considérable de la philosophie malbranchiste dans le 18<sup>ème</sup> siècle. Après l'avoir lu attentivement, nous comprenons qu'il ait fait une vive impression sur les derniers disciples de Malebranche. Keranflec'h, en effet, ne manque pas d'une certaine originalité dans la façon dont il interprète et dont il exprime certaines pensées de Malebranche. Sa langue, quoique parfois obscure et embarrassée de termes scolastiques, met souvent en relief les idées les plus métaphysiques par de vives images.

Du commentaire qui suit, réservé aux spécialistes de la pensée de Malebranche, je ne retiendrai que les citations de Keranflec'h lui-même, qui révèlent un esprit moins " *balourd* " qu'on a voulu le dire.

... Le P. Malebranche est pour Keranflec'h, comme pour Norris, le Christophe Colomb de ce monde nouveau : " *il y a fait, dit-il, beaucoup de grandes et merveilleuses découvertes. Mais peu d'autres après lui y ont voyagé, et les chemins qui les y ont conduits sont encore actuellement impraticables. Je m'en suis frayé un tout seul, je l'ai tracé sensiblement, j'ai tâché de le rendre solide.* " ... L'origine divine de la raison étant démontrée : " *je vois bien, dit-il, maintenant pourquoi il faut respecter la raison, mais je ne voyais pas pourquoi il fallait respecter nos propres modalités. Je craignais d'imiter en cela le statuaire de Jupiter qui redouta son propre ouvrage, et trembla misérablement devant l'image qu'il venait de faire.* " ... Dans ce même ouvrage (Suite de *l'Essai sur la raison*), il combat les partisans de Locke, tout en cherchant à se les concilier par une sorte d'éclectisme. Personne ne leur conteste que les sens et l'expérience ouvrent l'esprit et sont les causes occasionnelles de la lumière ; mais il

reste à dire quelle est cette lumière qui nous éclaire, quelles sont les idées en elles-mêmes : " *Mon système étant démontré, le leur subsiste, et, le leur étant démontré, le mien subsiste aussi.* " ... Keranflec'h se félicite d'avoir achevé cette démonstration d'un système d'où il espère les plus grands avantages pour la religion et la morale : " *Voilà donc enfin ce système intelligible et absurde devenu palpable et tout clair. Loin de douter s'il est probable, on ne voit plus que lui qui le soit. On ne peut pas concevoir sans lui comment notre esprit aperçoit des choses nécessaires, infinies, indépendantes et éternelles ; on ne peut pas concevoir sans lui l'infailibilité des connaissances humaines, l'immutabilité de l'ordre, comment il y a une morale fixe, une raison indépendante, un juste, un injuste absolu, une vérité, une fausseté, une loi naturelle et un droit qui ne dépendent ni d'aucune coutume, ni des opinions des hommes ; on ne peut pas concevoir comment nous connaissons la règle que Dieu doit suivre, ce que doivent penser les autres intelligences, en un mot quelle est la règle que doivent suivre tous les êtres qui pensent* » .

L. Robert, qui fait paraître en feuilleton, de 1886 à 1890, dans les Annales de Bretagne, une étude d'une centaine de pages sur la philosophie de Keranflec'h, n'est pas moins élogieux que son prédécesseur Boullier.

" *La trempe de cet esprit se montre dans le choix même des sujets qu'il n'a pas craint d'aborder. L'Hypothèse des petits tourbillons, justifiée par ses usages (Rennes 1761,) est un complément de la grande théorie de Descartes. Viennent ensuite, dans l'ordre des temps, l'Essai sur la raison ou nouvelle manière de résoudre une des plus belles questions de la philosophie moderne (Rennes, 1765) ; puis l'Explication historique du livre de l'Apocalypse (Rennes, 1782) ; enfin, l'Idée de l'ordre surnaturel (Rennes, 1785). Ainsi, les questions les plus difficiles de la physique générale, de la psychologie, de l'exégèse, de la théologie, voilà ce qui attire cette intelligence élevée, cet écrivain à la fois incisif et sympathique, dont la manière large et naturelle rappelle en plus d'un point celle de Malebranche. A cet intérêt qu'inspire toujours une pensée hardie et sincère, il s'en joint un autre, pour ceux qui cherchent à saisir, dans le 18<sup>ème</sup> siècle, le vrai caractère du mouvement philosophique, et dans ce mouvement lui-même, l'empreinte de l'esprit français. Le sensualisme en psychologie, le matérialisme en métaphysique, la morale du plaisir et de l'intérêt ont sans doute leurs interprètes à cette époque. Mais tout le XVIII<sup>ème</sup> siècle n'est pas là. Sans compter nos grands prosateurs, que la finesse et l'élévation de leur pensée préservent des doctrines à la mode, la philosophie de l'esprit a ses fidèles. Les Descartes et les Malebranche ont disparu. Mais il reste encore des observateurs et*

des dialecticiens pour parler de Dieu et de l'âme, à un siècle épris de critique, d'expérience et d'analyse. Parmi ces représentants du spiritualisme français, un rang des plus honorables appartient au talent exquis et original dont nous allons nous occuper (Keranflec'h). Il est tout à fait digne de figurer à côté du P. Buffler, du P. André, de l'abbé de Lignac. "

Dans un premier chapitre, L. Robert montre comment Keranflec'h prit le parti de Descartes dans le conflit qui opposait, à l'époque, cartésiens et newtoniens :

Dans un passage du discours préliminaire de l'Hypothèse des petits tourbillons, notre spirituel auteur s'exprime ainsi : "Tout est fortune en ce bas monde. L'inconstance humaine a droit sur tout, il y a des modes pour les systèmes et pour les opinions comme pour autre chose. Que celui qui est en vogue ne s'en glorifie pas, il n'en tombera que plus vite, et celui qui tombe, qu'il se console, il en sera plus tôt relevé ". Cette réflexion était une prophétie. La physique de Descartes, que les newtoniens croyaient complètement remplacée par celle de leur maître, a repris faveur de nos

jours, au moins dans quelques-unes de ses parties. Cette physique est celle que Keranflec'h défend et veut compléter au moment où elle paraît sacrifiée. C'est au nom de l'esprit scientifique et du patriotisme qu'il veut maintenir à la tête de la philosophie naturelle celui qui est en cause qu'il y en a une. "Par là, nous aurons une physique fondée sur les notions communes de la mécanique et du bon sens, une physique naturelle et lumineuse qui ne consistera point en paradoxes, dont toutes les parties auront entre elles une dépendance réciproque et seront très simplement liées les unes aux autres. " (Discours préliminaire, p 31).

A côté du savant on trouve le Français et le Breton : "Toute la France doit s'intéresser à soutenir l'honneur de Descartes, il en a fait, lui seul, l'ornement et la gloire. Mais de toutes les parties du royaume, nulle ne doit montrer pour sa cause plus de sensibilité que cette province."

Position patriotique qui peut étonner à l'aube de la Révolution en cette province de Bretagne et donner des prétextes de pamphlets à Voltaire



Chapelle de Pestivien

## L'INGENU DE VOLTAIRE - UNE FABLE

Monsieur Rébillé écrit dans son Itinéraire littéraire en Côtes d'Armor, au sujet de Charles Hercule de Keranflec'h : " Il est cependant dit que s'étant rendu à la cour de Versailles, il y parut quelque peu balourd. Voltaire s'en serait inspiré pour le personnage du Huron de son roman l'Ingénu. "

Cette information, qui proviendrait de la revue de Bretagne et de Vendée, demande à être vérifiée. Car on ne voit pas notre hobereau bénéficier des honneurs de la Cour. Et quand bien même cela eût été, les quolibets des courtisans eurent rendu notre protagoniste plutôt

sympathique aux yeux de l'ironique encyclopédiste.

De même, il ne faut pas se laisser convaincre hâtivement par de simples analogies de noms. Si le patronyme du héros de l'Ingénu, Hercule de Kerkabon, est effectivement proche de celui de notre costarmoricain, les Ker-ceci ou Ker-cela ne manquaient pas en Basse-Bretagne, comme ne manquaient pas les Hercule non plus.

On a déjà rencontré Hercule Charles de Boiséon, Hercule Hay de Bonteville et Saturnin Marie Hercule du Bourblanc au sein même de la famille de Charles Hercule. Mais'Hercule Charles de Boiséon était lui-même fils d'Hercule

François de Boiséon et neveu d'Hercule de Coetquen, lui-même lié à Hercule de Rohan.

Aussi le savoureux passage de l'Ingénu relatif à ce curieux prénom pouvait être destiné à tous ces Hercules :

*"L'évêque de Saint-Malo demandait toujours quel était ce patron dont il n'avait jamais entendu parler. Le jésuite, qui était fort savant, lui dit que c'était un saint qui avait fait douze miracles".*

En fait, si un lien existe entre Voltaire et Keranflec'h, il faut, de mon point de vue, aller le chercher au delà d'une anecdote de cour ou d'une parenté de patronymes. Tous les commentateurs de l'Ingénu se demandent comment le patriarche de Ferney a pu imaginer dans son récit l'ambiance authentique d'une Bretagne où il n'est jamais allé. La réponse à cette question ne peut se concevoir sans des contacts avec des bretons. Certains ont été avancés par différents spécialistes. On sait que Voltaire a correspondu avec Jacques Le Brigant, avocat à Tréguier, rencontré en 1740 à Amsterdam. C'est sans doute ce celtomane éminent qui est visé dans l'Ingénu, lorsque l'on dispute, autour du Huron sur la multiplicité des langues et lorsque Mlle de Kerkabon affirme que si le français est la plus belle de toutes, c'est seulement après le "bas-breton". Voltaire a correspondu également avec La Chalotais. Et c'est au moment où l'Ingénu fut écrit (1765-1767) que se développa l'Affaire

de Bretagne.

Mais Voltaire était aussi un lecteur assidu du journal des savants et des articles de Fréron. Il n'est pas impossible que le grand philosophe ait pu prendre connaissance, par le biais de ces publications, des théories de Keranflec'h, qui rejoignaient celles que, par ailleurs, il combattait. On sait que Voltaire avait pris nettement parti pour les newtoniens, malgré une admiration mesurée pour Malebranche : "Votre Malebranche, lui dit un jour l'Ingénu, me paraît avoir écrit la moitié de son livre avec sa raison, et l'autre avec son imagination et ses préjugés". Voilà au moins une opinion qui distingue l'Ingénu et Charles Hercule de Keranflec'h...

## CONCLUSION

Me voilà arrivé au terme de cet article, mais pas de mon enquête sur Charles Hercule de Keranflec'h. Des documents nous éclaireront sans doute un peu plus sur cet étonnant personnage, dont les traces sont circonscrites, pour l'instant à un triangle Pestivien, Duault, Plusquellec. J'en appelle à tout lecteur de cette revue : tout indice ou toute contribution qui pourra lever en partie le voile sur la vie de ce philosophe oublié, seront les bienvenus.

J. P. FEVRIER

*Sources*

- 1-Edmond Rébillé, Itinéraire littéraire des Côtes d'Armor, Coop Breizh, 1998, p256.
- 2-Levot, Biographie bretonne, tome II, p7.
- 3-René Kerviler, Répertoire général de biobibliographie bretonne.
- 4-Charles de Keranflec'h, Voyages dans les Montagnes noires et les monts d'Arrée, 1857.
- 5-Greuze, Dictionnaire des lettres françaises, Paris, Fayard, 1960, p 605.
- 6-Quérard, France littéraire, t4, p 295.
- 7-Y. M. Le Men, Monographie du sanctuaire et pèlerinage de Notre Dame de Bulat en Pestivien.
- 8-Cahiers paroissiaux des paroisses de Botmel, Duault et Pestivien, Archives Départementales des Côtes d'Armor.
- 9-J Lohou, Guillaume René Armand Floyd, dernier recteur noble de Plusquellec, Pays d'Argoat n° 35.
- 10-Généalogie de la famille Keranflec'h, archives départementales des Côtes d'Armor, dossier Keranflec'h.
- 11-Voltaire, L'Ingénu, GF Flammarion, 1995, Paris.
- 12- Catalogue de la Bibliothèque Nationale de France.
- 13-Sigismond Ropartz, Annuaire des Côtes du Nord, 1851.
- 14-Pierre Costabel et François Danville, L'enseignement classique au XVIII<sup>e</sup> siècle, collèges et universités, , L'enseignement scientifique dans les collèges des jésuites, enseignement de la physique, p 35, Hermann, 1986
- 15-Abbé Joannet, De la connaissance de l'homme, 2 vol in 8, Paris 1775
- 16-Journal des Savants, octobre 1765, novembre 1766, octobre 1768
- 17-Fréron, Notices sur les écrivains de Bretagne.
- 18-Francisque Bouillier, Histoire de la philosophie cartésienne, 2 vol in-18, Delagrave, Paris, 1868.
- 19-L Robert, De Keranflec'h, philosophe breton du XVIII<sup>e</sup> siècle, Annales de Bretagne, 18886-1890, tomes 1,2,3,4,6.

## Annexe 1 : article de Francisque Bouillier (1868)

" Peu connu de son temps et aujourd'hui, à peu près entièrement ignoré, Keranflech a cependant passé au jugement de quelques cartésiens contemporains, pour un métaphysicien sublime et pour le plus profond des disciples de Malebranche. Son principal ouvrage, l'Essai sur la raison, a été jugé par les critiques du temps le monument le plus considérable de la philosophie malbranchiste dans le 18<sup>ème</sup> siècle. Après l'avoir lu attentivement, nous comprenons qu'il ait fait une vive impression sur les derniers disciples de Malebranche. Keranflech, en effet, ne manque pas d'une certaine originalité dans la façon dont il interprète et dont il exprime certaines pensées de Malebranche. Sa langue, quoique parfois obscure, et embarrassée de termes scolastiques, met souvent en relief les idées les plus métaphysiques par de vives images.

Qu'est-ce que la vision de la lumière, soit intellectuelle, soit sensible, et, par suite, quelle est la nature de la raison, telle est la matière déjà traitée par tant de grands métaphysiciens, qu'il a l'ambition de rendre claire et facile pour tous. Le Professeur Malebranche est pour Keranflech, comme pour Norris, le Christophe Colomb de ce monde nouveau : " il y a fait, dit-il, beaucoup de grandes et merveilleuses découvertes. Mais peu d'autres après lui y ont voyagé et les chemins qui les y ont conduits sont encore actuellement impraticables ou impraticables. Je m'en suis frayé un tout seul, je l'ai tracé sensiblement, j'ai tâché de le rendre solide. "

Il s'attache à ce qui est le fond même de la philosophie de Malebranche, c'est-à-dire à prouver que Dieu seul est nécessairement l'objet immédiat de l'âme. Qu'il s'agisse d'un objet intellectuel ou sensible, d'un objet présent ou absent, l'esprit n'a pour objet que l'idée. Quant à l'objet connu en lui-même, que Keranflech appelle l'objet terminatif, il est absolument invisible. Les idées sont le premier objet, l'objet immédiat et représentant de l'âme, de vrais milieux entre les choses et nous. Keranflech en donne, d'après Malebranche, diverses démonstrations. Voici trois principes, qui lui paraissent certains, sur la nature des idées ou de la raison, qui n'est que les idées elles-mêmes :

- 1 : °on peut affirmer d'une idée ce que l'on aperçoit clairement comme enfermé dans son objet.
- 2 :° l'idée d'une chose est cette chose même réellement, l'idée d'un triangle est un triangle.
- 3 :° il n'y a pas d'autre façon de se représenter un objet que d'être cet objet. C'est de là que se déduisent les propriétés des idées.

Il y a des idées infinies, nécessaires, immuables, indépendantes, éternelles, puisqu'il y a des objets terminatifs qui ont ces caractères, les uns infinis en grandeur et étendue, les autres en tout sens comme Dieu. Qu'on nous interroge sur la nature de cet infini, nous savons parfaitement distinguer ce qui lui convient de ce qui ne lui convient pas, donc il faut reconnaître que nous concevons un tel infini. Mais comment un esprit fini peut-il construire l'infini ? Selon Keranflech, la limitation de notre esprit ne fait que diminuer, mais non détruire la réalité de la perception de l'infini. Ainsi, une quantité absolue de mouvement demeure la même, quoique toujours moindre, dans chaque partie d'un plus grand corps. Il y a d'autres objets terminatifs nécessaires, indépendants, tels que les vérités géométriques, qui ne peuvent être des choses créées, car tout ce qui est créé est particulier. Or, on ne peut tirer le général du particulier, mais seulement le particulier du général. De là une distinction profonde entre nos idées et nos modalités, de la ce grand principe, que la raison est en nous, mais n'est pas nous.

Il n'y a qu'une raison, un seul sens commun, et cette raison est celle de Dieu même, unique lumière éclairant tous les esprits. La raison, dit Keranflech, est l'élément des esprits, le lieu des intelligences, le monde qu'habitent les âmes, l'air, pour ainsi dire que respire tout ce qui pense. Pourquoi serait-il impossible que les intelligences eussent leur monde particulier et qu'il y eût un milieu pour elles que n'embarrassât nullement le milieu ou le monde des corps, comme il y a un milieu particulier pour la lumière et le son ? L'homme, donc, est amphibie et il n'y a que lui proprement qui le soit. Les animaux que l'on appelle amphibies ne vivent que successivement en différents milieux ; l'homme seul habite deux mondes à la fois, seul il jouit de deux soleils, seul il a deux vies. L'origine divine de la raison étant démontrée : " je vois bien, dit-il, maintenant pourquoi il faut respecter la raison, mais je ne voyais pas pourquoi il fallait respecter nos propres modalités. Je craignais d'imiter en cela le statuaire de Jupiter qui redouta son propre ouvrage, et trembla misérablement devant l'image qu'il venait de faire."

Selon Keranflech, Dieu est l'être. Tandis que l'être et le néant confinent dans les finis, il est l'être universel sans restriction. Mais si Dieu est tout l'être, s'il est tous les êtres qu'il a fait, il n'est pas qu'eux seulement, et sa réalité, comme sa perfection, dépasse infiniment celle qui est en eux.

Dans ce même ouvrage, il combat les partisans de Locke, tout en cherchant à se les concilier par une sorte d'éclectisme. Personne ne leur conteste que les sens et l'expérience ouvrent l'esprit et sont les causes occasionnelles de la lumière ; mais il reste à dire quelle est celle lumière qui nous éclaire, quelles sont les idées en elles-mêmes : " Mon système étant démontré, le leur subsiste, et, le leur étant démontré, le mien subsiste aussi ».

Keranflec'h se félicite d'avoir achevé cette démonstration d'un système d'où il espère les plus grands avantages pour la religion et la morale : " Voilà donc enfin ce système intelligible et absurde devenu palpable et tout clair. Loin de douter s'il est probable, on ne voit plus que lui qui le soit. On ne peut pas concevoir sans lui comment notre esprit aperçoit des choses nécessaires, infinies, indépendantes et éternelles ; on ne peut pas concevoir sans lui l'infailibilité des connaissances humaines, l'immutabilité de l'ordre, comment il y a une morale fixe, une raison indépendante, un juste, un injuste absolus, une vérité, une fausseté, une loi naturelle et un droit qui ne dépendent ni d'aucune coutume, ni des opinions des hommes ; on ne peut pas concevoir comment nous connaissons la règle que Dieu doit suivre, ce que doivent penser les autres intelligences, en un mot quelle est la règle que doivent suivre tous les êtres qui pensent. ».

# PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie  
des cantons d'Argoat

## *Le Moulin de l'Etang Neuf*

*Pays d'Argoat N° 36  
Travail des élèves de l'école public de Plésidy*

# MOULIN DE L'ETANG NEUF EN SAINT-CONNAN

## Généralités :

L'un des premiers problèmes que les hommes eurent à résoudre, quand ils commencèrent à cultiver des céréales pour se nourrir, fut de moudre le grain.

Au début, on utilisa un pilon et un mortier ; il s'agissait d'une pierre que l'on tenait dans la main et un récipient en pierre également, dans lequel on mettait le grain. Moudre dans ces conditions était très long.

On eut ensuite l'idée de moudre le grain entre deux pierres plates et de forme arrondie dont l'une tourne sur l'autre.

On pense que les premiers moulins à eau pour faire tourner les meules qui servent à écraser le grain étaient connus dans les pays d'Orient, en Grèce et dans l'Empire romain, dès le premier siècle avant Jésus-Christ. Un historien romain, Ausone, parle de la présence d'un moulin, au IV<sup>ème</sup> siècle, sur un affluent de la Moselle.

Du V<sup>ème</sup> au VIII<sup>ème</sup> siècle (époque des invasions et des mérovingiens) période de guerres et d'insécurité, nous n'avons que peu de renseignements sur les moulins.

Les moulins se répandirent rapidement au VIII<sup>ème</sup> siècle en Germanie, puis un siècle plus tard en France et en Angleterre.

Dès le X<sup>ème</sup> siècle (Moyen-âge) les moulins passent sous la domination des seigneurs ou des abbayes. Les gens doivent moudre à un moulin précis et payer pour le faire, en argent ou en nature. Les moulins sont soumis à un droit féodal : la banalité. Les moulins sont dits banaux.

La généralisation des moulins se fait à partir de 1125 ; on les utilise à deux fins :

- Moudre le grain : moulin bladeret.
- Fouler les draps : moulin fouleret.

Cela va durer plusieurs siècles et ne changera qu'après la Révolution et la loi du 17 juillet 1793 supprime le droit de banalité.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, les moulins se sont multipliés. En France on en dénombrait 69 000 en 1890 ; dans les Côtes du Nord 1 319 en 1886. Le XIX<sup>ème</sup> siècle a été l'âge d'or des moulins, au moment où la France découvre le charbon et la vapeur.

Après la première guerre mondiale, certains moulins ne se sont pas modifiés, d'autres se sont modernisés : turbines à la place de la roue, broyeurs à rouleaux à la place des meules, tamis etc, et sont devenus de petites minoteries.

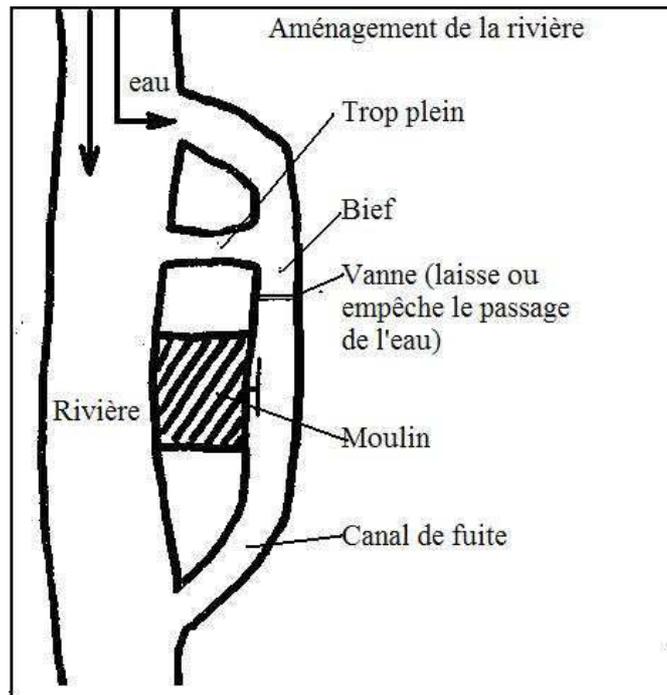
Enfin, lorsqu'arrive l'électricité, les moulins commencent à disparaître. Un sursaut d'activité, du fait des pénuries, se manifeste pendant la seconde guerre mondiale.

L'évolution multiséculaire des moulins à eau conduit jusqu'à l'usine marée motrice de la Rance. (1966)

## INTERIEUR D'UN MOULIN

On a tous entendu parler du "tic-tac du moulin" ; Mais l'entendre et voir d'où il provient, c'est autre chose !

La célèbre comptine "*Meunier, tu dors ...* " ; tout le monde la connaît, mais peu se souviennent que des moulins tournaient quelquefois en continu et que le meunier épuisé, s'assoupissait après avoir rechargé la trémie. S'il ne se réveillait pas quand elle était vide, la meule s'emballait et ses pierres de silex généraient des gerbes d'étincelles qui mettaient le feu au moulin. D'où la petite cloche que l'on trouve sur la trémie se mettait à tinter lorsque celle ci était vide et réveillait le meunier.



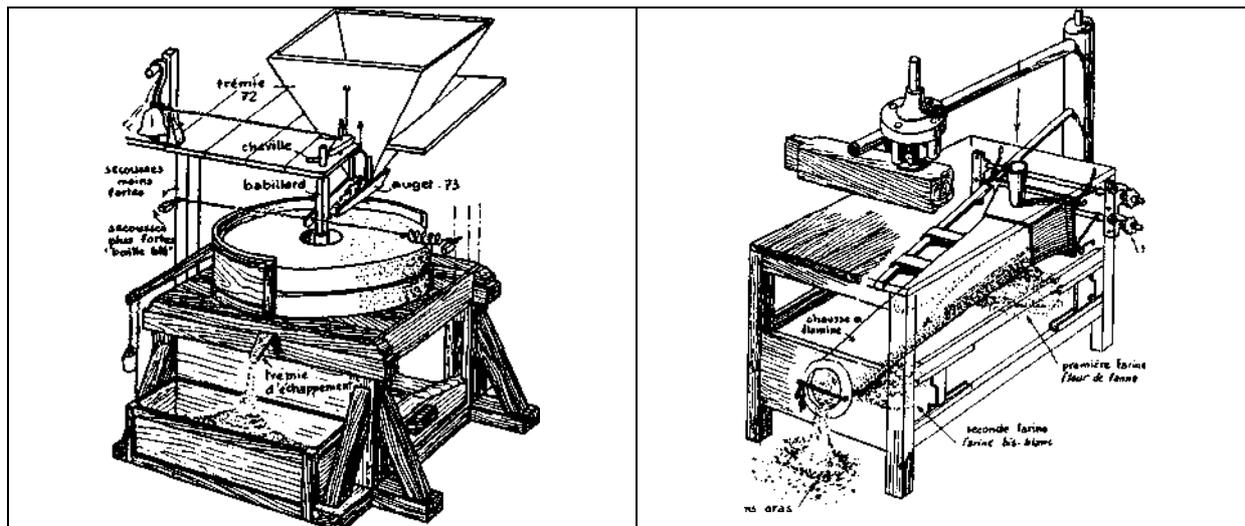
Le meunier devait surveiller sa mouture, ni trop fine ni trop grossière, donc procéder aux réglages de l'écartement de ses meules. Quand la mouture était terminée, il veillait à son blutage<sup>1</sup> (séparer les différents produits de la mouture : farine, sons, gruaux...).

A partir des années 1900, le meunier faisait passer le grain dans un trieur afin de le nettoyer et éliminer l'ivraie, les charançons et autres mauvaises graines.

Chaque semaine, il devait, à l'aide d'une poulie, lever la meule tournante, afin de la nettoyer et avec un marteau spécial, repiquer c'est à dire refaire les sillons des deux meules

---

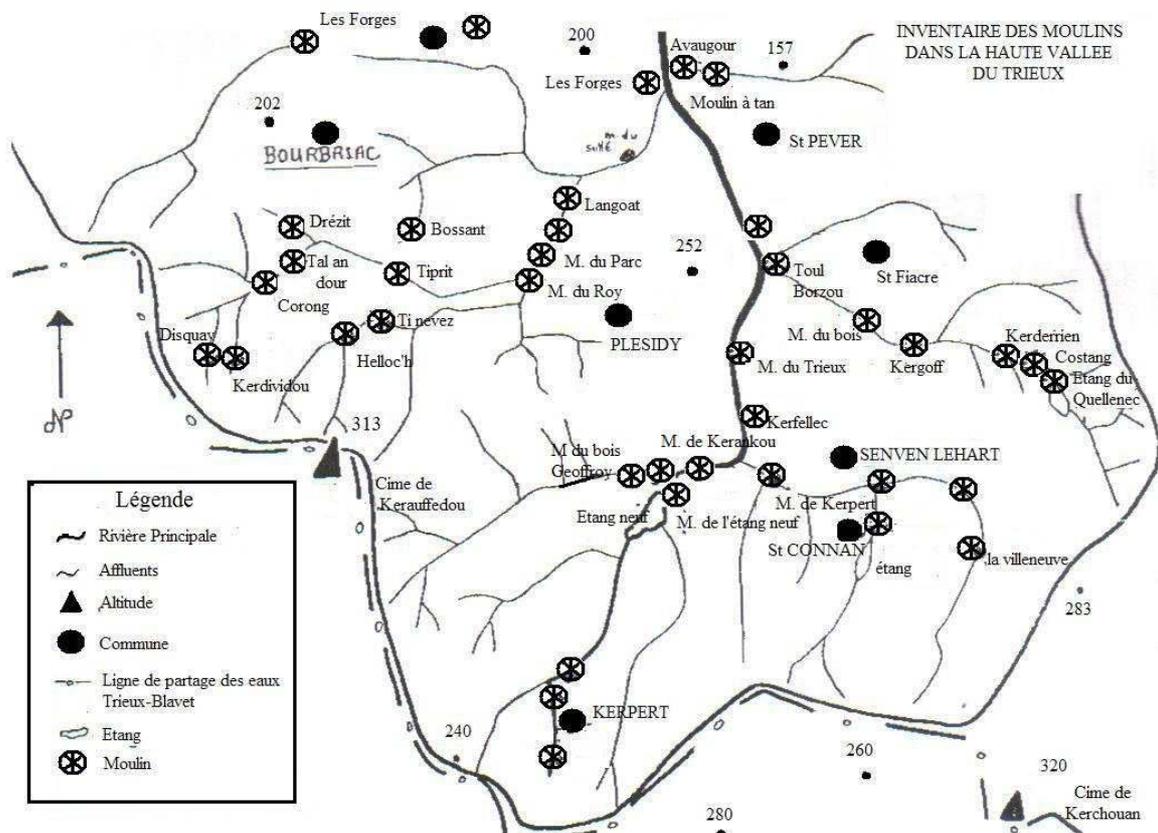
<sup>1</sup> Cette opération ne se fit guère avant 1860, jusque-là, les clients tamisaient eux-mêmes la mouture.



### LES MOULINS DANS LA HAUTE VALLEE DU TRIEUX .-

Nous avons trouvé trace de 42 moulins existants ou ayant existés sur cette partie du Trieux et de ses affluents :

- 40 moulins permettaient d'obtenir de la farine pour le pain ou de la mouture pour les bêtes.
- 1 moulin à fouler (faire passer la toile de lin entre deux rouleaux afin de la rendre plus serrée)
- 1 moulin à tan (il actionnait des marteaux en bois qui écrasait l'écorce de chêne afin d'en extraire le tan qui servait à tanner les peaux de bête pour en faire du cuir).



En Côtes du Nord on dénombrait :

- en 1886 : 1 320 petits moulins (moulins à grains)
- en 1906 : 990
- en 1913 : 800 ; 41 minoteries ont pris le relais des petits moulins (dont l'Etang Neuf)
- en 1923 : 591 et 55 minoteries à cylindres et 70 à meules. Une quinzaine utilise la force électrique.

Le moulin à eau de l'étang Neuf : situé dans la commune de St Connan, appartient à Monsieur et Madame Guillou. En regardant la façade, on distingue trois périodes de construction : à la base en gros appareil (grosses pierres de taille) où l'on peut voir les trous de passage des arbres de roue, puis une maçonnerie en tout venant et enfin en briques de ciment.

## ORIGINES

Ce moulin banal (soumis à privilèges) dépendait de l'abbaye de Coat-Malouën qui fut fondée en 1142. On peut penser que sa construction date de cette période.

En 1729, le moulin rapporte à l'abbaye, 674 livres de revenu. Il est loué à un meunier qui en assure la bonne marche. En 1783, Joseph Lavenan en est locataire pour une durée de 9 ans, moyennant le prix de 900 livres par an.

Ce moulin est à trois roues (tournants) donc assez important.

Le moulin de l'Etang Neuf traverse la période révolutionnaire : on trouve dans le cahier de doléances de Plésidy, commune voisine, du 1er avril 1789, à l'article 5 :

" 5°) *L'affranchissement et suppression de toutes banalités et suites de fours et moulins, attendu la vexation que des meuniers font du droit de moute, en contrevenant aux dispositions de la coutume, qui ne leur accordent qu'un XVIème siècle des grains qu'on porte au moulin* ".

En 1791, l'assemblée constituante (élue par le peuple) décide de prendre les biens du clergé, en échange, il est rémunéré par l'Etat.

Ainsi le moulin de l'Etang Neuf est devenu bien national. Il est vendu en l'an IV de la république (année 1795-1796) après état et soumission à un Lelepvrier, membre d'une famille de notaire. Il reste dans cette famille durant un siècle. C'est un meunier locataire qui assure le fonctionnement. Le meunier était aidé par le " malour " (mouleur)<sup>2</sup> qui surveillait le mécanisme du moulin et un autre de ses garçons (le porteur) courait les fermes pour faire la collecte des sacs de grain. Le meunier pesait ces sacs et retenait pour prix de la mouture<sup>3</sup> le " gob " : 12 livres pour 100 livres à savoir : 10 pour le travail et 2 pour les déchets.

Le moulin avec ses trois roues faisait environ 20 boisseaux<sup>4</sup> de farine par jour, mouture à la grosse<sup>5</sup>. En fait la production de farine du moulin est tributaire du débit d'eau de la rivière : en hiver celle-ci est plus grande qu'en été.

Le 26 mars 1918, Mélanie le Graët, veuve de Yves Guillou, achète le moulin à Henri le Lepvrier (notaire).

Le 6 août 1926, Yves Guillou reçoit le moulin en donation-partage suite à la mort de sa mère ; le moulin est vendu à monsieur Traverse le 27 janvier 1934.

Monsieur Traverse le revend à monsieur Polano le 14 novembre 1940; puis enfin le 21 mars 1942, Yves Guillou, actuel propriétaire, le rachète à monsieur Polano.

Au fil du temps le moulin s'est modernisé pour devenir une petite minoterie : monsieur Guillou a fait installer une turbine en 1943 qui lui permettait de faire 35 à 40 quintaux de farine par jour. La production de farine s'est arrêtée en mai 1963.

A l'heure actuelle, une partie du moulin fonctionne encore à l'élaboration de farine pour l'alimentation des bêtes.

---

<sup>2</sup> Ce métier ne s'apprenait pas dans les livres, mais en regardant, en écoutant, en sentant et en touchant le grain et la farine.

<sup>3</sup> Ce que les meuniers prélèvent en nature sur chaque boisseau, varie du 12<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> ; la coutume de Bretagne leur accordait le 14<sup>e</sup>.

<sup>4</sup> Ou quintaux ; il s'agit du quintal antérieur au système métrique, qui valait 50 Kg. Etabli par la Convention en juillet 1795, le système métrique devient obligatoire en janvier 1840.

<sup>5</sup> Mouture à la grosse ou à la lyonnaise, c'est à dire selon un procédé ancien sans équipement de tête pour nettoyer le grain, ni équipement de queue pour séparer le son de la fleur de farine. On considérait que 100 Kg de blé donnaient environ 63 Kg de farine et 37 de son.

Travail des élèves de l'école public de Plésidy  
Primé au concours " Historiens de demain " organisé par les Archives départementales.

**Bibliographie :**

Outils et Machines éditions Larousse  
Tout l'Univers volume 6 édition Hachette  
La toponymie celtique JM Plonéis  
Les moulins J Orsatelli éditions Laffitte  
Documents d'archives des Côtes d'Armor  
La vie des paysans bretons au XIX<sup>e</sup> Y Brekilien  
Ancêtres et terroirs L Elegouet éditions Ouest France

-